

NEI

Fonds NEI

États financiers semestriels

31 mars 2024



Fonds équilibré durable mondial NEI

ÉTATS DE LA SITUATION FINANCIÈRE (NON AUDITÉS)

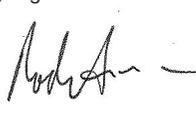
Aux

	31 mars 2024 \$	30 septembre 2023 \$
ACTIFS		
Actifs courants		
Encaisse	6 097 033	1 524 516
Placements à la juste valeur par le biais du résultat net (JVRN)	309 254 982	286 007 411
Souscriptions à recevoir	400 234	159 050
Somme à recevoir pour la vente de titres	1 000 000	-
Intérêts, dividendes et autres montants à recevoir	997 921	981 736
	<u>317 750 170</u>	<u>288 672 713</u>
PASSIFS		
Passifs courants		
Charges à payer	179 796	114 054
Moins-valeur non réalisée sur dérivés	595 195	758 068
Rachats à payer	94 949	57 637
Somme à payer pour l'achat de titres	979 370	-
	<u>1 849 310</u>	<u>929 759</u>
Actif net attribuable aux porteurs de parts rachetables	<u>315 900 860</u>	<u>287 742 954</u>
Données par série (note b)		
Série A		
Actif net attribuable aux porteurs de parts rachetables	139 873 828	133 576 311
- par part	<u>10,64</u>	<u>9,45</u>
Série F		
Actif net attribuable aux porteurs de parts rachetables	23 299 551	23 084 184
- par part	<u>6,89</u>	<u>6,08</u>
Série I		
Actif net attribuable aux porteurs de parts rachetables	2 357 702	1 966 816
- par part	<u>21,26</u>	<u>18,22</u>
Série O		
Actif net attribuable aux porteurs de parts rachetables	9 590 927	8 311 403
- par part	<u>14,32</u>	<u>12,27</u>
Série P		
Actif net attribuable aux porteurs de parts rachetables	92 209 044	77 643 359
- par part	<u>10,09</u>	<u>8,95</u>
Série PF		
Actif net attribuable aux porteurs de parts rachetables	48 569 808	43 160 881
- par part	<u>10,73</u>	<u>9,46</u>

Approuvés au nom du conseil d'administration de
Placements NordOuest & Éthiques inc.,
 agissant à titre de commandité pour
Placements NordOuest & Éthiques S.E.C., le gestionnaire et fiduciaire



William Packham,
Président et chef de la direction



Rodney Ancrum,
VP principal, directeur financier et directeur général

Les notes ci-jointes font partie intégrante des états financiers.

Fonds équilibré durable mondial NEI

ÉTATS DU RÉSULTAT GLOBAL (NON AUDITÉS)

Semestres clos les 31 mars

	2024	2023
	\$	\$
Revenus		
Intérêts à des fins de distribution	2 440 703	1 979 477
Distributions provenant des fonds sous-jacents	2 857 947	547 027
Écart de conversion sur encaisse	(11 879)	(103 427)
Gain net (perte nette) réalisé(e) sur placements	2 592 757	133 829
Gain net (perte nette) réalisé(e) sur dérivés	(248 663)	(281 304)
Variation de la juste valeur :		
Gain net (perte nette) non réalisé(e) sur placements	38 518 690	35 515 647
Gain net (perte nette) non réalisé(e) sur dérivés	162 873	2 500 735
	<u>46 312 428</u>	<u>40 291 984</u>
Charges (note 5)		
Frais de gestion	1 944 358	1 884 139
Frais relatifs au Comité d'examen indépendant	1 633	1 344
Frais d'administration	378 443	365 948
Taxes de vente	201 392	193 674
	<u>2 525 826</u>	<u>2 445 105</u>
Augmentation (diminution) de l'actif net attribuable aux porteurs de parts rachetables	<u>43 786 602</u>	<u>37 846 879</u>
Données par série		
Série A		
Augmentation (diminution) de l'actif net attribuable aux porteurs de parts rachetables	<u>19 878 892</u>	<u>18 183 841</u>
- par part	<u>1,44</u>	<u>1,31</u>
Nombre moyen pondéré de parts	<u>13 795 859</u>	<u>13 856 677</u>
Série F		
Augmentation (diminution) de l'actif net attribuable aux porteurs de parts rachetables	<u>3 532 241</u>	<u>3 398 472</u>
- par part	<u>0,96</u>	<u>0,88</u>
Nombre moyen pondéré de parts	<u>3 668 920</u>	<u>3 869 461</u>
Série I		
Augmentation (diminution) de l'actif net attribuable aux porteurs de parts rachetables	<u>327 773</u>	<u>216 524</u>
- par part	<u>3,05</u>	<u>2,50</u>
Nombre moyen pondéré de parts	<u>107 549</u>	<u>86 458</u>
Série O		
Augmentation (diminution) de l'actif net attribuable aux porteurs de parts rachetables	<u>1 365 168</u>	<u>1 001 739</u>
- par part	<u>2,04</u>	<u>1,78</u>
Nombre moyen pondéré de parts	<u>670 060</u>	<u>564 212</u>
Série P		
Augmentation (diminution) de l'actif net attribuable aux porteurs de parts rachetables	<u>11 878 952</u>	<u>9 627 440</u>
- par part	<u>1,37</u>	<u>1,24</u>
Nombre moyen pondéré de parts	<u>8 653 974</u>	<u>7 742 827</u>
Série PF		
Augmentation (diminution) de l'actif net attribuable aux porteurs de parts rachetables	<u>6 803 576</u>	<u>5 418 863</u>
- par part	<u>1,51</u>	<u>1,34</u>
Nombre moyen pondéré de parts	<u>4 510 073</u>	<u>4 038 598</u>

Les notes ci-jointes font partie intégrante des états financiers.

Fonds équilibré durable mondial NEI

ÉTATS DE L'ÉVOLUTION DE LA SITUATION FINANCIÈRE (NON AUDITÉS)

Semestres clos les 31 mars

	Série A		Série F		Série I	
	2024 \$	2023 \$	2024 \$	2023 \$	2024 \$	2023 \$
Actif net attribuable aux porteurs de parts rachetables au début de la période	133 576 311	126 999 806	23 084 184	22 979 336	1 966 816	1 267 207
Augmentation (diminution) de l'actif net attribuable aux porteurs de parts rachetables	19 878 892	18 183 841	3 532 241	3 398 472	327 773	216 524
Opérations sur parts rachetables						
Produit de la vente de parts rachetables	10 739 206	11 391 523	4 648 535	3 728 046	313 433	576 309
Distributions réinvesties	3 432 989	3 818 590	474 312	565 431	-	-
Montant global des rachats de parts rachetables	(24 292 303)	(15 451 628)	(7 858 314)	(5 362 976)	(250 320)	(88 648)
	(10 120 108)	(241 515)	(2 735 467)	(1 069 499)	63 113	487 661
Distributions effectuées au profit des porteurs de parts rachetables						
Revenu net de placement	(976 816)	-	(296 352)	(93 192)	-	-
Remboursement de capital	(2 484 451)	(3 860 136)	(285 055)	(592 693)	-	-
	(3 461 267)	(3 860 136)	(581 407)	(685 885)	-	-
Actif net attribuable aux porteurs de parts rachetables à la fin de la période	139 873 828	141 081 996	23 299 551	24 622 424	2 357 702	1 971 392

Semestres clos les 31 mars

	Série O		Série P		Série PF	
	2024 \$	2023 \$	2024 \$	2023 \$	2024 \$	2023 \$
Actif net attribuable aux porteurs de parts rachetables au début de la période	8 311 403	6 506 829	77 643 359	66 639 410	43 160 881	36 981 850
Augmentation (diminution) de l'actif net attribuable aux porteurs de parts rachetables	1 365 168	1 001 739	11 878 952	9 627 440	6 803 576	5 418 863
Opérations sur parts rachetables						
Produit de la vente de parts rachetables	660 189	312 798	13 410 968	10 000 700	5 844 605	6 061 782
Distributions réinvesties	-	-	1 976 304	1 973 303	866 694	793 306
Montant global des rachats de parts rachetables	(745 833)	(800 733)	(10 680 902)	(8 560 273)	(6 984 409)	(6 509 409)
	(85 644)	(487 935)	4 706 370	3 413 730	(273 110)	345 679
Distributions effectuées au profit des porteurs de parts rachetables						
Revenu net de placement	-	-	(666 846)	-	(628 411)	(205 296)
Remboursement de capital	-	-	(1 352 791)	(2 014 161)	(493 128)	(889 638)
	-	-	(2 019 637)	(2 014 161)	(1 121 539)	(1 094 934)
Actif net attribuable aux porteurs de parts rachetables à la fin de la période	9 590 927	7 020 633	92 209 044	77 666 419	48 569 808	41 651 458

Les notes ci-jointes font partie intégrante des états financiers.

Fonds équilibré durable mondial NEI

ÉTATS DES FLUX DE TRÉSORERIE (NON AUDITÉS)

Semestres clos les 31 mars

	2024	2023
	\$	\$
Flux de trésorerie liés aux activités opérationnelles		
Augmentation (diminution) de l'actif net attribuable aux porteurs de parts rachetables	43 786 602	37 846 879
Ajustement au titre des éléments suivants :		
Écart de conversion sur encaisse	11 879	103 427
(Gain net) perte nette réalisé(e) sur placements et dérivés	(2 344 094)	147 475
(Gain net) perte nette non réalisé(e) sur placements et dérivés	(38 681 563)	(38 016 382)
Distributions hors trésorerie provenant des placements	(2 857 947)	(547 027)
Produit de la vente/échéance de placements	55 005 497	31 396 355
Achat de placements	(34 537 485)	(25 114 878)
Somme à recevoir pour la vente de titres	(1 000 000)	-
Intérêts, dividendes et autres montants à recevoir	(16 185)	(24 130)
Charges à payer	65 742	10 346
Somme à payer pour l'achat de titres	979 370	-
Flux de trésorerie nets liés aux activités opérationnelles	20 411 816	5 802 065
Flux de trésorerie liés aux activités de financement		
Produit de la vente de parts rachetables	35 375 752	32 808 311
Montant global des rachats de parts rachetables	(50 774 769)	(37 057 773)
Distributions versées aux porteurs de parts rachetables nettes des distributions réinvesties	(433 551)	(504 486)
Flux de trésorerie nets liés aux activités de financement	(15 832 568)	(4 753 948)
Effet de change sur l'encaisse libellée en devises étrangères	(6 731)	(127 192)
Augmentation (diminution) de l'encaisse/découvert bancaire	4 572 517	920 925
Encaisse (découvert bancaire) au début de la période	1 524 516	1 060 034
Encaisse (découvert bancaire) à la fin de la période	6 097 033	1 980 959
Autres renseignements sur les flux de trésorerie liés aux activités opérationnelles		
Intérêts reçus	2 425 578	1 918 625
Intérêts payés	3 955	551

Les notes ci-jointes font partie intégrante des états financiers.

Fonds équilibré durable mondial NEI

INVENTAIRE DU PORTEFEUILLE DE PLACEMENTS AU 31 MARS 2024 (NON AUDITÉ)

	NOMBRE DE PARTS	COÛT \$	JUSTE VALEUR \$		VALEUR NOMINALE	COÛT \$	JUSTE VALEUR \$
Fonds de placement (59,0 %)							
Fonds leaders en environnement NEI, série I	8 073 967	133 314 848	186 201 018	Allison Transmission, placement privé			
				série 144A, 4,750 %, 2027-10-01	161 000 USD	214 504	209 802
				série 144A, 3,750 %, 2031-01-30	200 000 USD	238 257	236 816
				Alphabet			
				1,900 %, 2040-08-15	1 300 000 USD	1 471 490	1 185 589
				Amazon.com			
				2,875 %, 2041-05-12	450 000 USD	526 057	465 834
				3,950 %, 2052-04-13	500 000 USD	633 472	571 735
				American Museum of Natural History			
				série 2021, 3,121 %, 2052-07-15	250 000 USD	306 788	232 078
				American Tower			
				5,900 %, 2033-11-15	750 000 USD	1 022 079	1 055 736
				American Tower Trust, placement privé			
				série 144A, 5,490 %, 2028-03-15	370 000 USD	503 546	506 054
				American Water Capital			
				2,800 %, 2030-05-01	581 000 USD	839 082	696 969
				Amgen			
				6,400 %, 2039-02-01	500 000 USD	741 373	740 702
				Apple			
				3,950 %, 2052-08-08	500 000 USD	599 999	571 674
				4,850 %, 2053-05-10	500 000 USD	653 130	674 959
				Aptiv			
				3,250 %, 2032-03-01	250 000 USD	315 495	295 031
				Assured Guaranty US Holdings			
				6,125 %, 2028-09-15	250 000 USD	336 480	351 557
				AT&T			
				5,400 %, 2034-02-15	250 000 USD	333 352	343 575
				4,350 %, 2045-06-15	100 000 USD	115 251	115 851
				3,500 %, 2053-09-15	500 000 USD	642 317	478 502
				Avantor Funding, placement privé			
				série 144A, 3,875 %, 2029-11-01	250 000 USD	309 947	306 399
				Ball			
				6,875 %, 2028-03-15	250 000 USD	338 414	348 346
				Bank of America			
				2,572 %, taux variable à partir du 2031-10-20, 2032-10-20	500 000 USD	560 697	562 220
				3,311 %, taux variable à partir du 2041-04-22, 2042-04-22	500 000 USD	498 981	523 310
				Bellring Brands, placement privé			
				série 144A, 7,000 %, 2030-03-15	250 000 USD	318 525	350 077
				Block			
				3,500 %, 2031-06-01	275 000 USD	331 678	324 512
				Broadcom, placement privé			
				série 144A, 4,926 %, 2037-05-15	500 000 USD	594 796	644 908
				Cars.com, placement privé			
				série 144A, 6,375 %, 2028-11-01	250 000 USD	332 772	331 045
				Charter Communications			
				6,384 %, 2035-10-23	250 000 USD	323 003	335 661
				Charter Communications Operating			
				6,484 %, 2045-10-23	150 000 USD	177 817	188 779
				Chubb INA Holdings			
				5,000 %, 2034-03-15	250 000 USD	338 360	340 293
				4,350 %, 2045-11-03	250 000 USD	387 156	303 551
				2,850 %, 2051-12-15	250 000 USD	312 656	232 326
				Ciena, placement privé			
				série 144A, 4,000 %, 2030-01-31	200 000 USD	253 309	242 535
				Cisco Systems			
				5,900 %, 2039-02-15	600 000 USD	825 231	885 551
				Citigroup			
				1,281 %, taux variable à partir du 2024-11-03, 2025-11-03	500 000 USD	618 125	659 679

Les notes ci-jointes font partie intégrante des états financiers.

Fonds équilibré durable mondial NEI

INVENTAIRE DU PORTEFEUILLE DE PLACEMENTS AU 31 MARS 2024 (NON AUDITÉ) (suite)

	VALEUR NOMINALE	COÛT \$	JUSTE VALEUR \$		VALEUR NOMINALE	COÛT \$	JUSTE VALEUR \$
Obligations américaines (suite)							
Citizens Financial Group 5,841 %, taux variable à partir du 2029-01-23, 2030-01-23	500 000 USD	674 675	678 196	Hertz, placement privé série 144A, 5,000 %, 2029-12-01	250 000 USD	317 699	261 821
Clean Harbors, placement privée série 144A, 6,375 %, 2031-02-01	250 000 USD	334 675	342 522	Hewlett Packard Enterprise Company 6,200 %, 2035-10-15	500 000 USD	674 132	724 542
Clearway Energy Operating, placement privé série 144A, 3,750 %, 2032-01-15	250 000 USD	316 375	285 526	Home Depot 2,750 %, 2051-09-15	500 000 USD	625 732	438 244
CNH Industrial Capital 5,500 %, 2029-01-12	200 000 USD	277 383	275 646	IDEX 3,000 %, 2030-05-01	300 000 USD	357 434	360 929
Cogent Communications Holdings, placement privé série 144A, 7,000 %, 2027-06-15	93 000 USD	116 869	125 875	Intel 5,700 %, 2053-02-10	250 000 USD	354 135	351 032
Comcast 5,350 %, 2053-05-15	200 000 USD	270 113	269 694	Interface, placement privé série 144A, 5,500 %, 2028-12-01	250 000 USD	324 491	324 692
Concentrix 6,600 %, 2028-08-02	250 000 USD	339 737	342 657	IQVIA 6,250 %, 2029-02-01	250 000 USD	341 851	352 369
CVS Health 5,000 %, 2029-01-30 5,875 %, 2053-06-01	200 000 USD 700 000 USD	270 944 951 992	272 194 967 158	JPMorgan Chase & Co. 0,768 %, taux variable à partir du 2024-08-09, 2025-08-09 3,964 %, taux variable à partir du 2047-11-15, 2048-11-15	500 000 USD 550 000 USD	626 725 844 285	664 671 611 826
Darling Ingredients, placement privé série 144A, 6,000 %, 2030-06-15	375 000 USD	477 402	505 020	KLA 4,700 %, 2034-02-01	250 000 USD	337 245	334 283
DIRECTV Holdings, placement privé série 144A, 5,875 %, 2027-08-15	250 000 USD	318 620	320 520	Kraft Heinz Foods Company 4,375 %, 2046-06-01	500 000 USD	561 924	573 997
Doris Duke Charitable Foundation série 2020, 2,345 %, 2050-07-01	330 000 USD	292 853	273 382	Leeward Renewable Energy Operations placement privé, série 144A, 4,250 %, 2029-07-01	300 000 USD	365 364	350 506
Dow Chemical 5,600 %, 2054-02-15	250 000 USD	335 395	338 180	Lowe's Companies 4,800 %, 2026-04-01 2,800 %, 2041-09-15 5,750 %, 2053-07-01	250 000 USD 500 000 USD 250 000 USD	340 109 548 578 339 514	337 080 482 660 350 270
DTE Electric série A, 1,900 %, 2028-04-01	500 000 USD	625 768	607 651	Masco 2,000 %, 2031-02-15	500 000 USD	629 204	554 797
Elevance Health 5,125 %, 2053-02-15	500 000 USD	650 365	649 554	Massachusetts Institute of Technology série H, 3,067 %, 2052-04-01	300 000 USD	382 230	298 256
Emerald Debt Merger, placement privé série 144A, 6,625 %, 2030-12-15	250 000 USD	338 425	343 016	Merck & Co. 3,700 %, 2045-02-10	250 000 USD	341 926	277 121
ESAB, placement privé série 144A, 6,250 %, 2029-04-15	250 000 USD	341 059	340 771	MetLife 5,250 %, 2054-01-15	250 000 USD	339 111	334 919
Fifth Third Bancorp 1,707 %, taux variable à partir du 2026-11-01, 2027-11-01	500 000 USD	615 962	617 803	Microsoft 2,921 %, 2052-03-17	750 000 USD	654 550	719 977
Fiserv 5,625 %, 2033-08-21	750 000 USD	991 915	1 040 244	MidAmerican Energy 3,650 %, 2029-04-15	413 000 USD	680 471	533 018
Garden Spinco, placement privé série 144A, 8,625 %, 2030-07-20	250 000 USD	332 325	364 851	Morgan Stanley 5,597 %, taux variable à partir du 2050-03-24, 2051-03-24	900 000 USD	1 490 960	1 279 428
Georgia Power Company série A, 3,250 %, 2051-03-15	250 000 USD	314 965	238 137	Nasdaq 5,550 %, 2034-02-15	350 000 USD	461 723	482 944
Goldman Sachs Group 0,855 %, taux variable à partir du 2025-02-12, 2026-02-12 3,210 %, taux variable à partir du 2041-04-22, 2042-04-22	500 000 USD 250 000 USD	635 175 313 362	648 857 255 289	Nature Conservancy série A, 1,861 %, 2033-07-01	265 000 USD	339 293	261 778
GSK Consumer Healthcare Capital 3,375 %, 2029-03-24	250 000 USD	304 421	315 366	NFP, placement privé série 144A, 7,500 %, 2030-10-01	250 000 USD	337 312	356 700
Hat Holdings, placement privé série 144A, 8,000 %, 2027-06-15	500 000 USD	681 222	709 242	Norfolk Southern 2,300 %, 2031-05-15 5,350 %, 2054-08-01	250 000 USD 500 000 USD	306 462 681 602	286 840 673 232
HCA Healthcare 5,450 %, 2031-04-01	500 000 USD	675 077	681 860	NortonLifeLock, placement privé série 144A, 6,750 %, 2027-09-30	250 000 USD	326 903	343 595
HealthEquity, placement privé série 144A, 4,500 %, 2029-10-01	250 000 USD	319 252	313 375	Novant Health Care 2,637 %, 2036-11-01	500 000 USD	632 807	514 952
				Olympus Water, placement privé série 144A, 4,250 %, 2028-10-01	300 000 USD	384 300	368 488
				OneMain Finance 3,500 %, 2027-01-15	350 000 USD	426 580	440 612
				Owens-Brockway Glass Container, placement privé série 144A, 7,250 %, 2031-05-15	139 000 USD	189 627	192 184

Les notes ci-jointes font partie intégrante des états financiers.

Fonds équilibré durable mondial NEI

INVENTAIRE DU PORTEFEUILLE DE PLACEMENTS AU 31 MARS 2024 (NON AUDITÉ) (suite)

	VALEUR NOMINALE	COÛT \$	JUSTE VALEUR \$		VALEUR NOMINALE	COÛT \$	JUSTE VALEUR \$
Obligations américaines (suite)							
Pattern Energy Operations, placement privé série 144A, 4,500 %, 2028-08-15	250 000 USD	345 481	315 729	Waste Management 2,500 %, 2050-11-15	250 000 USD	316 018	212 089
PG&E Energy Recovery Funding série A-2, 2,280 %, 2036-01-15	440 000 USD	451 763	459 923	Welltower 3,850 %, 2032-06-15	850 000 USD	1 033 476	1 047 226
série A-2, 5,256 %, 2038-01-15	250 000 USD	352 193	343 351	Xylem 1,950 %, 2028-01-30	400 000 USD	557 386	487 069
série A-3, 2,822 %, 2046-07-15	250 000 USD	311 461	245 366	ZF North America Capital, placement privé série 144A, 6,875 %, 2028-04-14	250 000 USD	335 176	351 438
série A-3, 5,536 %, 2047-07-15	375 000 USD	501 955	521 732	ZipRecruiter, placement privé série 144A, 5,000 %, 2030-01-15	250 000 USD	317 643	299 525
Post Holdings, placement privé série 144A, 6,250 %, 2032-02-15	500 000 USD	681 063	685 409	ZoomInfo Technologies, placement privé série 144A, 3,875 %, 2029-02-01	350 000 USD	449 463	427 745
PTC, placement privé série 144A, 4,000 %, 2028-02-15	200 000 USD	251 806	253 788			63 962 606	61 615 868
Qualcomm 5,400 %, 2033-05-20	250 000 USD	338 168	356 020	Total des obligations américaines		69 077 274	66 553 441
Regal Rexnord, placement privé série 144A, 6,050 %, 2028-04-15	250 000 USD	334 498	344 892	Obligations étrangères (2,9 %)			
SBA Tower Trust, placement privé série 144A, 1,631 %, 2026-11-15	500 000 USD	613 875	613 448	Îles Caïmans (0,1 %)			
série 144A, 1,840 %, 2051-10-15	500 000 USD	623 600	607 683	Sociétés			
SCE Recovery Funding série A-1, 4,697 %, 2040-06-15	240 940 USD	324 192	316 388	Sable International Finance, placement privé série 144A, 5,750 %, 2027-09-07	250 000 USD	329 245	327 324
série A-2, 2,943 %, 2042-11-15	345 000 USD	418 224	379 987	Chine (0,3 %)			
série A-2, 5,112 %, 2047-12-15	250 000 USD	336 377	334 476	Sociétés			
Sensata Technologies, placement privé série 144A, 5,875 %, 2030-09-01	250 000 USD	322 985	332 308	NXP Funding 5,000 %, 2033-01-15	700 000 USD	880 664	929 601
Southwestern Public Service Company série 8, 3,150 %, 2050-05-01	500 000 USD	694 734	446 995	Finlande (0,1 %)			
Sprint Capital 8,750 %, 2032-03-15	250 000 USD	406 728	410 862	Sociétés			
Standard Industries, placement privé série 144A, 5,000 %, 2027-02-15	296 000 USD	423 677	389 628	Nokia Oyj 6,625 %, 2039-05-15	150 000 USD	244 405	198 306
série 144A, 4,375 %, 2030-07-15	200 000 USD	234 278	244 285	Allemagne (1,2 %)			
Sunnova Energy, placement privé série 144A, 5,875 %, 2026-09-01	300 000 USD	367 963	316 294	Gouvernements et sociétés publiques des états (1,1 %)			
TerraForm Power Operating, placement privé série 144A, 5,000 %, 2028-01-31	200 000 USD	293 671	258 573	KfW 1,000 %, 2026-10-01	500 000 USD	618 703	622 964
T-Mobile USA 4,375 %, 2040-04-15	500 000 USD	596 559	607 048	3,750 %, 2028-02-15	750 000 USD	1 002 227	993 827
Travelers Companies 5,450 %, 2053-05-25	500 000 USD	672 601	703 337	0,750 %, 2030-09-30	300 000 USD	393 063	326 201
Union Electric Company 2,150 %, 2032-03-15	500 000 USD	605 015	549 670	4,750 %, 2030-10-29	500 000 USD	677 928	700 119
Union Pacific 4,950 %, 2053-05-15	500 000 USD	665 908	658 542	4,125 %, 2033-07-15	500 000 USD	660 514	666 764
UnitedHealth Group 3,050 %, 2041-05-15	250 000 USD	300 390	257 439			3 352 435	3 309 875
5,375 %, 2054-04-15	500 000 USD	676 435	689 419	Sociétés (0,1 %)			
Uniti Group, placement privé série 144A, 4,750 %, 2028-04-15	250 000 USD	314 300	297 178	IHO Verwaltungs placement privé, série 144A, 6,375 %, taux variable à partir du 2024-05-15, 2029-05-15	250 000 USD	306 639	341 482
Valmont Industries 5,250 %, 2054-10-01	65 000 USD	77 379	77 962	Total Allemagne		3 659 074	3 651 357
Verizon Communications 4,500 %, 2033-08-10	1 000 000 USD	1 201 764	1 298 350	Luxembourg (0,1 %)			
4,812 %, 2039-03-15	400 000 USD	503 759	512 741	Sociétés			
Warnermedia Holdings 5,141 %, 2052-03-15	500 000 USD	515 512	562 287	nVent Finance 2,750 %, 2031-11-15	250 000 USD	278 460	280 480

Les notes ci-jointes font partie intégrante des états financiers.

Fonds équilibré durable mondial NEI

INVENTAIRE DU PORTEFEUILLE DE PLACEMENTS AU 31 MARS 2024 (NON AUDITÉ) (suite)

	VALEUR NOMINALE	COÛT \$	JUSTE VALEUR \$		VALEUR NOMINALE	COÛT \$	JUSTE VALEUR \$
Titres adossés à des crédits mobiliers américains (suite)							
Helios Issuer				placement privé, série 2021-2A, classe B, subprime, 2,090 %, 2047-04-22	331 076 USD	407 985	342 749
série 2019-AA, classe A, classe à paiement séquentiel, 3,750 %, 2046-06-20	281 423 USD	369 671	350 370	placement privé, série 2022-3A, classe A, classe à paiement séquentiel, 6,100 %, 2053-06-20	429 223 USD	585 724	599 392
placement privé, série 2020-AA, classe A, classe à paiement séquentiel, 2,980 %, 2047-06-20	172 565 USD	220 018	215 778	OneMain Financial Issuance Trust placement privé, série 2022-S1, classe A, classe à paiement séquentiel, 4,130 %, 2035-05-14	250 000 USD	315 698	331 768
placement privé, série 2021-A, classe A, classe à paiement séquentiel, 1,800 %, 2048-02-20	392 811 USD	500 475	465 702	PACEWell 5 Trust placement privé, série 2021-1, classe A, classe à paiement séquentiel, 2,628 %, 2059-10-10	466 165 USD	589 451	493 209
placement privé, série 2021-B, classe A, classe à paiement séquentiel, 1,620 %, 2048-07-20	402 194 USD	505 361	469 806	SBA Small Business Investment Company série 2023-10A, classe 1, 5,168 %, 2033-03-10	479 324 USD	646 912	651 754
placement privé, série 2021-C, classe B, subprime, 2,330 %, 2048-10-26	424 240 USD	524 580	494 233	série 2023-10B, classe 1, 5,688 %, 2033-09-10	366 203 USD	494 997	508 954
placement privé, série 2024-A, classe A, classe à paiement séquentiel, 5,300 %, 2051-02-20	195 807 USD	256 772	260 139	série 2024-10A, classe 1, 5,035 %, 2034-03-01	250 000 USD	336 788	340 395
Hertz Vehicle Financing				Service Experts Issuer placement privé, série 2021-1A, classe A, classe à paiement séquentiel, 2,670 %, 2032-02-02	260 170 USD	328 277	329 150
placement privé, série 2023-1A, classe B, subprime, 6,220 %, 2027-06-25	350 000 USD	468 055	477 140	SoFi Professional Loan Program placement privé, série 2017-D, classe BFX, subprime, 3,610 %, 2040-09-25	500 000 USD	654 805	614 266
HPEFS Equipment Trust				placement privé, série 2017-F, classe BFX, subprime, 3,620 %, 2041-01-25	320 000 USD	463 083	393 056
placement privé, série 2024-1A, classe D, subprime, 5,820 %, 2031-02-22	250 000 USD	336 755	339 164	placement privé, série 2018-A, classe A2B, classe à paiement séquentiel, 2,950 %, 2042-02-25	42 665 USD	54 402	56 395
Loanpal Solar Loan				placement privé, série 2018-B, classe BFX, subprime, 3,830 %, 2047-08-25	250 000 USD	347 002	309 876
série 2021-1GS, classe A, classe à paiement séquentiel, 2,290 %, 2048-01-20	385 383 USD	494 016	420 298	Sunova Hestia I placement privé, série 2023- GRID1, classe 1A, classe à paiement séquentiel, 5,750 %, 2050-12-20	390 686 USD	522 523	538 656
placement privé, série 2021-2GS, classe A, classe à paiement séquentiel, 2,220 %, 2048-03-20	436 032 USD	551 020	461 117	Tesla Auto Lease Trust placement privé, série 2024-A, classe B, subprime, 5,550 %, 2028-05-22	250 000 USD	339 775	339 002
Mosaic Solar Loans							
placement privé, série 2017-2A, classe A, classe à paiement séquentiel, 3,820 %, 2043-06-22	311 088 USD	429 464	393 901				
placement privé, série 2017-2A, classe C, subprime, 2,000 %, 2043-06-22	8 936 USD	11 407	11 988				
placement privé, série 2019-1A, classe A, classe à paiement séquentiel, 4,370 %, 2043-12-21	149 560 USD	184 806	190 574				
placement privé, série 2018-2GS, classe A, classe à paiement séquentiel, 4,200 %, 2044-02-22	163 569 USD	203 439	206 374				
placement privé, série 2020-1A, classe A, classe à paiement séquentiel, 2,100 %, 2046-04-20	276 394 USD	373 022	325 269				
placement privé, série 2020-2A, classe A, classe à paiement séquentiel, 1,440 %, 2046-08-20	315 463 USD	410 975	361 665				
placement privé, série 2020-2A, classe C, subprime, 3,000 %, 2046-08-20	120 344 USD	157 679	149 835				
placement privé, série 2021-1A, classe A, classe à paiement séquentiel, 1,510 %, 2046-12-20	277 371 USD	345 441	309 792				
				Total des titres adossés à des crédits mobiliers américains		15 232 218	14 553 750
				Titres adossés à des crédits mobiliers étrangers (0,1 %)			
				Îles Caïmans			
				Mill City Solar Loan placement privé, série 2019-1A, classe A, classe à paiement séquentiel, 4,340 %, 2043-03-20	110 558 USD	151 131	139 118
				Total des titres adossés à des crédits mobiliers		15 383 349	14 692 868

Les notes ci-jointes font partie intégrante des états financiers.

Fonds équilibré durable mondial NEI

INVENTAIRE DU PORTEFEUILLE DE PLACEMENTS AU 31 MARS 2024 (NON AUDITÉ) (suite)

	VALEUR NOMINALE	COÛT \$	JUSTE VALEUR \$		VALEUR NOMINALE	COÛT \$	JUSTE VALEUR \$
Titres adossés à des créances hypothécaires américaines (3,3 %)							
Angel Oak Mortgage Trust placement privé, série 2022-5, classe A1, plafond de fonds disponible, classe à paiement séquentiel, 4,500 %, 2067-05-25	417 631 USD	534 842	551 373	série KSG4, classe A2, multifamiliale, garantie structurée, plafond de fonds disponible, taux variable, 2032-08-25	250 000 USD	299 854	310 163
Aqua Finance Trust placement privé, série 2019-A, classe A, classe à paiement séquentiel, 3,140 %, 2040-07-16	97 608 USD	120 697	124 379	série KG08, classe A2, multifamiliale, garantie structurée, taux variable, 2033-05-25	583 333 USD	732 443	759 507
Fannie Mae série 2017-M2, classe A2, taux d'intérêt du collatéral, taux variable, 2027-02-25	299 012 USD	445 918	385 361	SLG Office Trust Commercial Mortgage placement privé, série 2021- OVA, classe A, classe à paiement séquentiel, 2,585 %, 2041-07-15	500 000 USD	589 781	561 445
série 2017-M13, classe A2, taux d'intérêt du collatéral, taux variable, 2027-09-25	403 913 USD	538 292	517 074	Tricon American Homes placement privé, série 2020- SFR2, classe A, classe à paiement séquentiel, 1,482 %, 2039-11-17	475 744 USD	606 892	568 018
série 2018-M4, classe A2, taux d'intérêt du collatéral, taux variable, 2028-03-25	422 905 USD	571 023	541 565	Total des titres adossés à des créances hypothécaires américaines		10 792 700	10 437 023
série 2019-M9, classe A2, multifamiliale, classe à paiement séquentiel, 2,937 %, 2029-04-25	516 086 USD	681 606	647 939	Total des placements (97,9 %)		260 598 667	309 254 982
série 2019-M22, classe A2, série à paiement séquentiel, 2,522 %, 2029-08-25	445 536 USD	646 170	542 685	Moins-value non réalisée sur dérivés (TABLEAU 1) (-0,2 %)			(595 195)
série 2018-M13, classe A2, taux d'intérêt du collatéral, taux variable, 2030-09-25	829 392 USD	1 072 183	1 076 654	Autres éléments d'actif net (2,3 %)			7 241 073
série 2021-M1S, classe A2, multifamiliale, classe à paiement séquentiel, taux variable, 2030-12-25	300 000 USD	382 447	332 999	Actif net (100,0 %)			315 900 860
série 2023-M1S, classe A2, série à paiement séquentiel, taux variable, 2033-04-25	500 000 USD	650 446	669 421				
placement privé, série 2021- R01, classe 1B1, échangeables, taux variable, 2041-10-25	250 000 USD	347 744	348 907				
Farmer Mac Agricultural Real Estate Trust placement privé, série 2024-1, classe A, échangeables, 4,721 %, 2053-10-01	500 000 USD	638 222	641 062				
Freddie Mac série KG02, classe A2, multifamiliale, classe à paiement séquentiel, taux variable, 2029-08-25	500 000 USD	644 538	610 030				
série KSG1, classe A2, multifamiliale, garantie structurée, 1,503 %, 2030-09-25	305 000 USD	377 444	344 078				
série 2021-P009, classe A1, classe à paiement séquentiel, 1,132 %, 2031-01-25	358 064 USD	413 560	426 367				
série 2021-P011, classe A1, multifamiliale, classe à paiement séquentiel, taux variable, 2031-09-25	146 102 USD	185 235	174 425				
série KG07, classe A2, multifamiliale, garantie structurée, plafond de fonds disponible, 3,123 %, 2032-08-25	250 000 USD	313 363	303 571				

Les notes ci-jointes font partie intégrante des états financiers.

Fonds équilibré durable mondial NEI

INVENTAIRE DU PORTEFEUILLE DE PLACEMENTS AU 31 MARS 2024 (NON AUDITÉ) (suite)

TABLEAU 1

	NOMBRE DE CONTRATS	ÉCHÉANCE	TAUX DE CHANGE MOYEN DES CONTRATS (DEVISE/CAD)	MONTANT EN DEVISES	VALEUR CONTRACTUELLE \$	PLUS-VALUE NON RÉALISÉE \$
Contrats de change à terme						
Moins-value non réalisée sur vente de devises étrangères en contrepartie de dollars canadiens						
Dollar américain	2	Mai 2024	1,3470	93 305 000	125 679 537	(595 195)
Moins-value non réalisée sur dérivés						(595 195)

Fonds équilibré durable mondial NEI

NOTES AFFÉRENTES AUX ÉTATS FINANCIERS – INFORMATION SPÉCIFIQUE (NON AUDITÉES)

a) Constitution du Fonds (note 1)

Le Fonds équilibré durable mondial NEI (le « Fonds ») est une fiducie de fonds commun de placement non incorporée. La date de constitution de chaque série du Fonds est la date indiquée dans le prospectus simplifié comme étant la date de création de la série, tel que mentionné ci-dessous :

Série A	Série F	Série I
1 ^{er} juin 1989	25 juillet 2006	23 décembre 1998
Série O	Série P	Série PF
29 juin 2018	3 décembre 2018	3 décembre 2018

b) Parts (note 4)

Parts émises et en circulation

	Nombre de parts au début de la période	Parts			Nombre de parts à la fin de la période
		émises	réinvesties	rachetées	
Série A					
31 mars 2024	14 129 922	1 073 547	342 787	2 405 452	13 140 804
31 mars 2023	13 838 096	1 146 419	385 647	1 546 778	13 823 384
Série F					
31 mars 2024	3 796 092	720 200	73 504	1 207 607	3 382 189
31 mars 2023	3 938 228	589 146	89 573	844 106	3 772 841
Série I					
31 mars 2024	107 939	15 541	-	12 599	110 881
31 mars 2023	77 187	31 647	-	4 976	103 858
Série O					
31 mars 2024	677 128	47 556	-	54 949	669 735
31 mars 2023	588 106	25 465	-	64 626	548 945
Série P					
31 mars 2024	8 675 868	1 388 987	207 890	1 138 564	9 134 181
31 mars 2023	7 696 528	1 057 084	211 077	911 427	8 053 262
Série PF					
31 mars 2024	4 562 263	573 727	85 912	695 555	4 526 347
31 mars 2023	4 087 146	608 060	80 948	667 019	4 109 135

c) Distributions

Toutes les distributions effectuées par le Fonds sont automatiquement réinvesties dans des parts additionnelles de la même série que celle d'où provenait la distribution, à moins qu'un avis contraire précisant un versement en espèces ne soit reçu par écrit au moins cinq jours à l'avance. Toutes les distributions réinvesties sont versées sans frais d'acquisition.

Le calendrier des distributions, qui peuvent consister en un revenu net de placement, des gains en capital nets réalisés et/ou un remboursement de capital, est le suivant :

Série A	Série F	Série I
Mensuelle	Mensuelle	Trimestrielle
Série O	Série P	Série PF
Trimestrielle	Mensuelle	Mensuelle

De plus, le Fonds distribuera, avant la fin de chaque année, tout excédent de revenu net et de gains en capital nets réalisés à ses porteurs de parts.

d) Frais de gestion et autres frais (note 5)

Les ratios des frais de gestion annuels, pour 2024 et 2023, se détaillent de la façon suivante :

	Série A %	Série F %	Série P %
31 mars 2024	1,70	0,70	1,50
31 mars 2023	1,70	0,70	1,50
	Série PF %		
31 mars 2024	0,50		
31 mars 2023	0,50		

Les ratios des frais d'administration annuels, pour 2024 et 2023, se détaillent de la façon suivante :

	Série A %	Série F %	Série O %
31 mars 2024	0,30	0,25	0,04
31 mars 2023	0,30	0,25	0,04
	Série P %	Série PF %	
31 mars 2024	0,25	0,20	
31 mars 2023	0,25	0,20	

Les porteurs de parts de série I négocient et paient des frais de gestion et d'administration directement auprès du gestionnaire.

Les porteurs de parts de série O négocient et paient des frais de gestion directement auprès du gestionnaire.

e) Opérations entre parties liées (note 6)

Les charges à payer aux parties liées, présentées à l'état de la situation financière, sont les suivantes :

	31 mars 2024 \$	30 septembre 2023 \$
	179 796	114 054

Le Fonds a reçu, pendant la période, des revenus provenant des fonds sous-jacents. Le détail de ces revenus est présenté dans le tableau suivant :

	31 mars 2024 \$	31 mars 2023 \$
Distributions provenant des fonds sous-jacents	2 857 947	547 027

f) Informations sur les instruments financiers (note 7)

Stratégie lors de l'utilisation d'instruments financiers

Objectif de placement

Le Fonds vise à générer une combinaison de revenus et d'appréciation du capital sur le long terme en investissant dans un portefeuille mondialement diversifié d'actions et de titres à revenu fixe qui correspondent à la définition du Fonds de l'investissement responsable.

Le Fonds adopte une approche responsable en matière d'investissement, telle qu'elle est décrite dans le prospectus simplifié du Fonds.

Fonds équilibré durable mondial NEI

NOTES AFFÉRENTES AUX ÉTATS FINANCIERS – INFORMATION SPÉCIFIQUE (NON AUDITÉES) (suite)

Instruments financiers évalués à la juste valeur

Niveaux hiérarchiques des instruments financiers évalués à la juste valeur

Les tableaux suivants catégorisent la juste valeur des actifs financiers du Fonds selon une hiérarchie à trois niveaux. La méthodologie utilisée pour établir la hiérarchie des titres n'est pas nécessairement une indication du risque associé au placement dans les titres. La détermination de la juste valeur est décrite dans la section « Informations significatives sur les méthodes comptables » de la note 2.

Hiérarchie de la juste valeur (en milliers de \$)

31 mars 2024	Niveau 1 \$	Niveau 2 \$	Niveau 3 \$	Total \$
Actifs financiers à la JVRN				
Obligations	29 540	67 756	628	97 924
Fonds de placement apparentés	186 201	-	-	186 201
Titres adossés à des créances hypothécaires	8 632	1 805	-	10 437
Titres adossés à des crédits mobiliers	-	14 693	-	14 693
Total	224 373	84 254	628	309 255

Passifs financiers à la JVRN

Instruments financiers dérivés	-	595	-	595
Total	-	595	-	595

30 septembre 2023	Niveau 1 \$	Niveau 2 \$	Niveau 3 \$	Total \$
Actifs financiers à la JVRN				
Obligations	26 914	64 777	617	92 308
Fonds de placement apparentés	167 163	-	-	167 163
Titres adossés à des créances hypothécaires	6 737	2 916	-	9 653
Titres adossés à des crédits mobiliers	-	16 883	-	16 883
Total	200 814	84 576	617	286 007

Passifs financiers à la JVRN

Instruments financiers dérivés	-	758	-	758
Total	-	758	-	758

Transferts entre les niveaux 1 et 2

Au cours des périodes closes le 31 mars 2024 et le 30 septembre 2023, il n'y a eu aucun transfert de titres entre les niveaux 1 et 2.

Classification au niveau 3 (en milliers de \$)

Au 31 mars 2024 et au 30 septembre 2023, le Fonds détient des instruments financiers qui ont été classés au niveau 3. La juste valeur de ces instruments financiers a été déterminée au moyen de techniques d'évaluation. La substitution d'une ou plusieurs données provenant de ces techniques par une ou plusieurs hypothèses raisonnablement possibles n'entraînerait pas de variation significative de la juste valeur de ces placements. Le tableau suivant présente l'explication de la classification de la juste valeur de niveau 3 :

	Instruments financiers	Juste valeur \$	Techniques d'évaluation	Données d'entrées non observables	Intervalles de valeur des données
31 mars 2024	International Bank for Reconstruction and Development, Stripped, 2028-03-31	628	Évaluation du gestionnaire	Valeur liquidative	-
30 septembre 2023	International Bank for Reconstruction and Development, Stripped, 2028-03-31	617	Évaluation du gestionnaire	Valeur liquidative	-

Rapprochement de l'évaluation de la juste valeur de niveau 3 (en milliers de \$)

Les tableaux suivants montrent le rapprochement de tous les mouvements de titres des instruments financiers classés dans le niveau 3 entre le début et la fin de la période :

31 mars 2024	Total \$
Solde au début de la période	617
Produit de la vente de placements	-
Achat de placements	-
Gain net (perte nette) réalisé(e)	-
Gain net (perte nette) non réalisé(e)	11
Transfert vers (depuis) le niveau 3	-
Solde à la fin de la période	628
Variation du gain net (perte nette) non réalisée de la période pour les titres détenus au 31 mars 2024	11

30 septembre 2023	Total \$
Solde au début de l'exercice	-
Produit de la vente de placements	-
Achat de placements	649
Gain net (perte nette) réalisé(e)	-
Gain net (perte nette) non réalisé(e)	(32)
Transfert vers (depuis) le niveau 3	-
Solde à la fin de l'exercice	617
Variation du gain net (perte nette) non réalisé(e) de l'exercice pour les titres détenus au 30 septembre 2023	(32)

Risques découlant des instruments financiers

Étant donné qu'une partie de l'actif net attribuable aux porteurs de parts rachetables du Fonds est investie dans des fonds sous-jacents, le Fonds peut être indirectement exposé aux risques de change, d'intérêt, de concentration ou de crédit. Ainsi, seule l'exposition directe aux risques découlant des instruments financiers du Fonds est présentée.

Fonds équilibré durable mondial NEI

NOTES AFFÉRENTES AUX ÉTATS FINANCIERS – INFORMATION SPÉCIFIQUE (NON AUDITÉES) (suite)

Gestion des risques des fonds sous-jacents

Le gestionnaire de portefeuille du Fonds veille à ce que le gestionnaire de portefeuille des fonds sous-jacents gère les risques financiers. En effet, le gestionnaire de portefeuille du Fonds reçoit mensuellement les portefeuilles de placements des fonds sous-jacents à partir desquels il effectue une analyse de la performance par rapport aux indices de référence du Fonds ainsi qu'une analyse du style de gestion. De plus, le gestionnaire de portefeuille du Fonds reçoit des documents trimestriels détaillés incluant l'analyse de la performance, les répartitions sectorielles ainsi que les plus importantes positions des fonds sous-jacents. Pour obtenir le détail des risques des fonds sous-jacents, vous pouvez : consulter les états financiers des fonds sous-jacents sur le site placementsnei.com ou communiquer avec Placements NEI aux coordonnées indiquées à la note 8.

Risque de change (en milliers de \$)

L'exposition du Fonds au risque de change est présentée dans le tableau ci-après. Les montants représentent les éléments monétaires et non monétaires (y compris le notionnel des contrats de change à terme). Il indique également l'effet potentiel sur l'actif net attribuable aux porteurs de parts rachetables d'une appréciation ou dépréciation de 3 % du dollar canadien par rapport à chacune des devises présentées, toutes les autres variables restant constantes.

31 mars 2024	Éléments d'actif	Éléments de	Exposition nette	Effet sur l'actif
	financiers	passif financiers		net attribuable
	\$	\$	\$	aux porteurs de
				parts
				rachetables
				\$
USD	129 121	126 275	2 846	85

30 septembre 2023	Éléments d'actif	Éléments de	Exposition nette	Effet sur l'actif
	financiers	passif financiers		net attribuable
	\$	\$	\$	aux porteurs de
				parts
				rachetables
				\$
USD	120 941	121 309	(368)	11

En pratique, le rendement réel des transactions peut différer de ces analyses de sensibilité et les différences pourraient s'avérer importantes.

Risque de taux d'intérêt (en milliers de \$)

Le tableau suivant résume l'exposition du Fonds au risque de taux d'intérêt. Il comprend les éléments d'actif et de passif financiers du Fonds selon leurs justes valeurs, catégorisés en fonction de la date contractuelle de modification des taux ou de la date d'échéance, selon la première éventualité. Il indique également l'effet sur l'actif net attribuable aux porteurs de parts rachetables d'une variation de 1,00 % des taux d'intérêt en vigueur, en assumant un mouvement parallèle de la courbe de taux, toutes les autres variables étant demeurer constantes.

31 mars 2024					Total	Effet sur l'actif net attribuable aux porteurs de parts rachetables
	Moins d'un an	1 à 5 ans	5 à 10 ans	Plus de 10 ans		
	\$	\$	\$	\$	\$	\$
31 mars 2024	16 784	29 913	39 027	43 427	129 151	7 848
30 septembre 2023	8 750	36 375	34 786	40 458	120 369	7 059

L'effet sur l'actif net attribuable aux porteurs de parts rachetables est basé sur les titres à revenu fixe du Fonds ainsi que les placements de fonds sous-jacents et les titres indiciaires exposés au risque de taux d'intérêt, le cas échéant.

En pratique, le rendement réel des transactions peut différer de ces analyses de sensibilité et les différences pourraient s'avérer importantes.

Fonds équilibré durable mondial NEI

NOTES AFFÉRENTES AUX ÉTATS FINANCIERS – INFORMATION SPÉCIFIQUE (NON AUDITÉES) (suite)

Risque de concentration

Le tableau qui suit résume le risque de concentration en pourcentage de l'actif net attribuable aux porteurs de parts rachetables du Fonds :

31 mars 2024		30 septembre 2023	
Segment de marché	%	Segment de marché	%
Fonds de placement		Fonds de placement	
Croissance	58,9	Croissance	58,1
Obligations américaines		Obligations américaines	
Sociétés	19,5	Sociétés	19,2
Gouvernements et sociétés publiques des états	1,2	Gouvernements et sociétés publiques des états	1,2
Villes et institutions parapubliques	0,4	Villes et institutions parapubliques	0,6
Obligations supranationales	6,7	Obligations supranationales	7,3
Obligations étrangères	2,9	Obligations étrangères	3,2
Obligations canadiennes	0,3	Obligations canadiennes	0,6
Titres adossés à des crédits mobiliers	4,7	Titres adossés à des crédits mobiliers	5,9
Titres adossés à des créances hypothécaires américaines	3,3	Titres adossés à des créances hypothécaires américaines	3,3
Instruments financiers dérivés	(0,2)	Instruments financiers dérivés	(0,3)
Autres éléments d'actif net	2,3	Autres éléments d'actif net	0,9
Total	100,0	Total	100,0

Risque de prix (en milliers de \$)

Les estimations de l'effet sur l'actif net attribuable aux porteurs de parts rachetables du Fonds d'une variation raisonnablement possible des indices de référence, établies par le gestionnaire d'après le coefficient bêta historique (coefficient de sensibilité qui indique la relation existant entre les fluctuations de la valeur d'un titre et les fluctuations du marché) entre le rendement du Fonds et celui des indices de référence, toutes les autres variables étant demeurées constantes, sont présentées dans le tableau ci-après. Une analyse de régression de 36 mois a été utilisée pour évaluer le coefficient bêta historique. Les données utilisées aux fins de l'analyse de régression reposent sur les rendements mensuels du Fonds.

Indices de référence	Variation des cours	Effet sur l'actif net attribuable aux porteurs de parts rachetables	
		31 mars 2024	30 septembre 2023
	%	\$	\$
60 % Indice MSCI ACWI NR (\$ CA)	3,00	6 996	5 975
40 % Indice Bloomberg US Aggregate (couvert en \$ CA)	1,00	1 555	1 328

Lorsqu'il y a plus d'un indice de référence, l'effet de chaque indice doit être considéré individuellement, car chacun des indices peut varier indépendamment des autres.

En pratique, le rendement réel des transactions peut différer de ces analyses de sensibilité et les différences pourraient s'avérer importantes.

Risque de crédit

Au 31 mars 2024 et au 30 septembre 2023, la concentration du risque de crédit du Fonds est répartie entre les titres à revenu fixe et les instruments financiers dérivés. Étant donné que leurs justes valeurs tiennent compte de la capacité financière de l'émetteur, ce facteur correspond au risque maximal de crédit auquel le Fonds est exposé.

Répartition du Fonds des titres à revenu fixe par notation de crédit

Notation de crédit	Pourcentage des titres à revenu fixe	
	31 mars 2024	30 septembre 2023
	%	%
AAA	37	34
AA	7	10
A	14	16
BBB	21	18
BB	9	7
B	5	6
CCC	-	1
NON NOTÉS	7	8
Total	100	100

Au 31 mars 2024, les contreparties aux instruments financiers dérivés ont une notation de crédit d'au moins « A-1 » de *Standard & Poor's* (« A-1 » au 30 septembre 2023).

Risque de liquidité

Pour obtenir des renseignements sur les échéances des passifs financiers et sur la gestion du risque de liquidité du Fonds, se reporter à la note 7 « Informations sur les instruments financiers ».

g) Capitaux de lancement

Le gestionnaire détient les placements liés aux capitaux de lancement suivants :

	Capitaux de lancement	Pourcentage de participation
	\$	%
31 mars 2024	1 432	-
30 septembre 2023	1 227	-

h) Impôts - Report des pertes (note 2)

Le solde des pertes en capital et le solde des pertes autres qu'en capital déterminés aux fins des déclarations fiscales du Fonds au 15 décembre 2023, correspondant à la date de fin d'exercice à des fins fiscales, sont les suivants :

Pertes en capital	Pertes autres qu'en capital	
	Montant	Année d'échéance
\$	\$	
11 820 212	1 306 362	2036
-	887 379	2041
-	991 127	2042

NOTES AFFÉRENTES AUX ÉTATS FINANCIERS

31 mars 2024 et 2023

Dans les notes afférentes aux états financiers, les termes « nous », « Placements NEI S.E.C. », « NEI » ou le « gestionnaire » font référence à Placements NordOuest & Éthiques S.E.C., le gestionnaire des Fonds.

Dans les notes afférentes aux états financiers, « porteurs de parts » fait référence aux porteurs de parts rachetables.

1. CONSTITUTION DES FONDS

Placements NEI S.E.C. agit à titre de gestionnaire des Fonds NEI, collectivement appelés « les Fonds ». L'adresse de son siège social est le 151, rue Yonge, bureau 1200, Toronto (Ontario), M5C 2W7.

Les Fonds sont tous des fiducies de fonds commun de placement ou des fiducies d'investissement à participation unitaire assujetties aux lois de la province d'Ontario.

L'information financière présentée dans ces états financiers et les notes afférentes est au 31 mars 2024 et au 30 septembre 2023, et porte sur les périodes de six mois closes les 31 mars 2024 et 2023, à l'exception des Fonds créés au cours de l'une des périodes. Le cas échéant, les informations fournies concernent la période allant de la constitution aux 31 mars 2024 et 2023, selon le cas.

Fonds	Date de création
Fonds d'obligations d'impact canadien NEI	29 juin 2023
Portefeuille NEI Impact conservateur	29 juin 2023
Portefeuille NEI Impact équilibré	29 juin 2023
Portefeuille NEI Impact croissance	29 juin 2023
Fonds d'actions à positions longues et courtes NEI	11 janvier 2024

Pour les Fonds créés en cours d'exercice, le terme « période » désigne la période du début des opérations au 31 mars de l'exercice concerné. La date de constitution est indiquée à la note a) des Notes afférentes aux états financiers – Information spécifique du Fonds concernés.

Les principales activités des Fonds sont présentées à la section « Notes afférentes aux états financiers – Information spécifique » relative à chacun des Fonds.

2. MODE DE PRÉSENTATION ET INFORMATIONS SIGNIFICATIVES SUR LES MÉTHODES COMPTABLES

MODE DE PRÉSENTATION

Déclaration de conformité

Les méthodes utilisées pour la préparation des présents états financiers sont conformes aux Normes internationales d'information financière (« IFRS »). Les états financiers ont été approuvés pour publication par le conseil d'administration de Placements NEI S.E.C., le 14 mai 2024.

INFORMATIONS SIGNIFICATIVES SUR LES MÉTHODES COMPTABLES

Les principales méthodes d'évaluation et de présentation appliquées lors de la préparation de ces états financiers sont indiquées ci-dessous.

Instruments financiers

Les instruments financiers des Fonds comprennent, le cas échéant, la trésorerie et équivalents, les placements, les dérivés, les intérêts, les dividendes et autres montants à recevoir, les sommes à recevoir pour la vente de titres, les souscriptions à recevoir, la garantie en trésorerie reçue pour les mises en pension, les sommes à payer pour l'achat de titres, les distributions à payer aux porteurs de parts, les charges à payer, les passifs, les rachats à payer et les engagements relatifs à des mises en pension. Les instruments financiers sont comptabilisés à la date à laquelle les Fonds deviennent partie aux dispositions contractuelles de l'instrument, à savoir la date de transaction de l'instrument financier.

Les actifs financiers sont décomptabilisés lorsque les droits de recevoir des flux de trésorerie liés aux placements ont expiré ou que les Fonds ont transféré la quasi-totalité des avantages et des risques de la propriété.

Classement et évaluation

Les Fonds classent et évaluent les instruments financiers conformément à IFRS 9, *Instruments financiers*. Selon IFRS 9, les actifs financiers sont évalués au coût amorti ou à la juste valeur par le biais du résultat net (« JVRN »), en fonction des caractéristiques des flux de trésorerie contractuels et du modèle commercial de gestion des actifs financiers.

Les portefeuilles d'actifs financiers sont gérés sur la base de la juste valeur et la performance est évaluée à la juste valeur. Les Fonds sont évalués à la juste valeur et cette information est utilisée pour évaluer la performance des actifs et pour prendre des décisions. Les flux de trésorerie contractuels des titres à revenu fixe correspondent uniquement à des remboursements de principal et d'intérêt, toutefois, ces titres ne sont ni détenus aux fins de la perception des flux de trésorerie contractuels ni aux fins de la perception des flux de trésorerie contractuels et de la vente. La perception des flux de trésorerie contractuels est seulement accessoire à l'atteinte des objectifs du modèle économique des Fonds. Par conséquent, tous les placements sont évalués à la JVRN.

L'obligation des Fonds au titre de l'actif net attribuable aux porteurs de parts rachetables est présentée au montant du rachat, qui se rapproche de la juste valeur. Les méthodes comptables utilisées pour l'évaluation de la juste valeur des placements et des instruments financiers dérivés sont identiques aux méthodes utilisées pour évaluer la valeur liquidative aux fins des transactions avec les porteurs de parts rachetables, sauf lorsque le cours de clôture pour les actifs et passifs financiers ne s'inscrit pas dans l'écart acheteur-vendeur.

Le Fonds d'actions à positions longues et courtes NEI effectue des ventes à découvert dans le cadre desquelles un titre emprunté est vendu en prévision d'une baisse de la valeur marchande de ce titre, ou il peut utiliser les ventes à découvert pour diverses opérations d'arbitrage. Ces titres vendus à découvert sont détenus à des fins de transaction et sont par conséquent classés comme des passifs financiers à la JVRN.

Au 31 mars 2024 et au 30 septembre 2023, il n'y a pas de différence entre la valeur liquidative par part aux fins des transactions et l'actif net par part attribuable aux porteurs de parts rachetables conformément aux IFRS.

Classement des parts émises par les Fonds

Les parts en circulation des Fonds sont considérées comme des « instruments remboursables au gré du porteur » conformément à IAS 32, *Instruments financiers : Présentation* (« IAS 32 »). Les parts en circulation des Fonds sont classées comme des passifs financiers dans les états financiers puisqu'elles ne répondent pas à la définition d'instruments remboursables au gré du porteur à classer dans les capitaux propres.

Dépréciation d'actifs financiers

Le modèle de dépréciation s'applique aux actifs financiers, à l'exception des instruments financiers à la JVRN ou désignés à la juste valeur par le biais des autres éléments du résultat global.

Comme les actifs financiers sont évalués au coût amorti, les Fonds considèrent autant l'analyse historique et les informations prévisionnelles dans la détermination des pertes de crédit attendues. En date des états financiers, tous les actifs financiers évalués au coût amorti devraient se régler à court terme. Les Fonds considèrent que le risque de défaut sur ces actifs financiers est faible, et que les contreparties ont une forte capacité à respecter leurs obligations contractuelles à court terme. Étant donné la faible exposition des Fonds au risque de crédit sur les actifs financiers comptabilisés au coût amorti, aucune correction de valeur pour perte n'a été comptabilisée, car aucune dépréciation n'aura d'incidence importante sur les états financiers.

Détermination de la juste valeur des instruments financiers

La juste valeur est le prix qui serait reçu pour la vente d'un actif ou payé pour le transfert d'un passif lors d'une transaction normale entre des intervenants du marché à la date d'évaluation. La juste valeur des actifs et des passifs financiers négociés sur des marchés actifs est fondée sur le cours de clôture des marchés à la date d'évaluation. Les Fonds utilisent le cours de clôture pour les actifs et passifs financiers lorsque ce cours s'inscrit dans l'écart acheteur-vendeur. Lorsque le cours de clôture ne s'inscrit pas dans l'écart acheteur-vendeur, le gestionnaire détermine la valeur située dans l'écart acheteur-vendeur la plus représentative de la juste valeur compte tenu des faits et circonstances en cause.

La juste valeur des actifs et passifs financiers qui ne sont pas négociés sur un marché actif, y compris les instruments financiers dérivés hors cote, est déterminée au moyen de techniques d'évaluation. Les Fonds utilisent diverses méthodes et posent des hypothèses qui reposent sur les conditions qui prévalent sur le marché à chaque date d'évaluation.

NOTES AFFÉRENTES AUX ÉTATS FINANCIERS

31 mars 2024 et 2023 (suite)

Les techniques d'évaluation comprennent l'utilisation de transactions récentes comparables dans des conditions de concurrence normale, la référence à la juste valeur d'un autre instrument identique en substance, la valeur actualisée des flux de trésorerie, les modèles d'évaluation des options et d'autres techniques couramment utilisées par les intervenants du marché et fondées sur des données de marché observables. Se reporter à la note 7 « Informations sur les instruments financiers » pour de plus amples renseignements sur les évaluations de la juste valeur des Fonds.

Encaisse

L'encaisse (découvert bancaire) est évaluée au coût, lequel se rapproche de la juste valeur.

Titres de marché monétaire

Les titres de marché monétaire sont inscrits au coût qui inclut des intérêts courus et se rapproche de la juste valeur.

Actions, titres indiciels et fonds négociés en Bourse

Les actions, les titres indiciels et les fonds négociés en Bourse ("FNB") sont inscrits au cours de clôture de la Bourse accréditée où le titre correspondant est le plus négocié. Les FNB sont évalués à la moyenne des cours acheteur et vendeur de clôture. Les bons de souscription non inscrits en bourse ont été évalués à l'aide d'un modèle d'évaluation reconnu, comme le modèle Black-Scholes.

Obligations, titres adossés à des créances hypothécaires et titres adossés à des crédits mobiliers

Les obligations, les titres adossés à des créances hypothécaires et les titres adossés à des crédits mobiliers sont évalués à partir des cours de clôture obtenus de courtiers en valeurs mobilières reconnus.

Fonds de placement

Les parts des fonds sous-jacents sont généralement inscrites à la valeur liquidative par part, fournie par le gestionnaire du fonds sous-jacent, à chaque jour d'évaluation à l'exception des fonds de placement privés qui sont traités dans la section « Évaluation des titres non cotés et autres placements ».

Instruments financiers dérivés

Certains Fonds ont recours à un éventail d'instruments financiers dérivés tels que des contrats de change à terme, des contrats à terme de gré à gré, des swaps de taux d'intérêt, des swaps sur défaillance de crédit, des titres à être déterminés (« TBA »), des contrats à terme et des options, soit à des fins de couverture, soit à des fins autres que de couverture, ou les deux.

Contrats de change à terme, contrats à terme de gré à gré, swaps de taux d'intérêt, swaps sur défaillance de crédit et TBA

La juste valeur de ces instruments correspond au gain ou à la perte qu'entraînerait leur réalisation à la date d'évaluation; cette valeur est comptabilisée au poste « Plus-value (moins-value) non réalisée sur dérivés » dans les états de la situation financière.

Contrats à terme

Les contrats à terme sont évalués à la juste valeur et sont réglés quotidiennement par l'entremise de courtiers agissant à titre d'intermédiaires. Les montants à recevoir (à payer) relativement au règlement de contrats à terme sont comptabilisés au poste « Montant à recevoir (à payer) sur contrats à terme » à l'état de la situation financière.

Options

Les options inscrites à la cote d'une Bourse sont évaluées à la juste valeur fondée sur le cours de clôture de la principale Bourse sur laquelle l'option est négociée pour les positions acheteur et sur le cours vendeur pour les positions vendeur. Les options non inscrites en bourse sont évaluées à l'aide d'un modèle d'évaluation reconnu, comme le modèle Black-Scholes.

Évaluation des titres non cotés et autres placements

Lorsque les principes d'évaluation des placements décrits précédemment ne sont pas applicables, la juste valeur est déterminée selon les meilleures estimations du gestionnaire à l'aide de procédures d'évaluation établies et qui reposent sur les conditions qui prévalent sur le marché à chaque date d'évaluation. Ces procédures couvrent entre autres les titres en arrêt de transaction, les titres de sociétés privées ainsi que les titres non liquides. Pour plus d'information, se reporter à la note 3 « Jugements significatifs, estimations et hypothèses ».

Opérations sur les placements

Les opérations sur les placements sont comptabilisées à la date de l'opération. Le coût est déterminé selon la méthode du coût moyen à l'exception du coût des titres de marché monétaire qui est déterminé selon la méthode de l'épuisement successif. Le coût moyen n'inclut pas l'amortissement des primes ou des escomptes sur les titres à revenu fixe à l'exception des obligations sans coupon. Les coûts de transaction du Portefeuille, comme les commissions de courtage, engagés au moment de l'achat et de la vente de titres par les Fonds sont constatés dans les états du résultat global. L'écart entre la plus-value (moins-value) non réalisée des placements au début et à la fin de la période est comptabilisé au poste « Gain net (perte nette) non réalisé(e) sur placements » dans les états du résultat global. Lors de la disposition d'un placement, la différence entre la juste valeur et le coût des placements est incluse au poste « Gain net (perte nette) réalisé(e) sur placements » de ces mêmes états.

Activités de prêts de titres et de mises en pension

À compter du 1^{er} juin 2020, certains Fonds peuvent conclure des opérations de prêts de titres et de mises en pension par l'entremise du programme de prêts de titres de Fiducie Desjardins inc. (« Fiducie Desjardins »).

Prêts de titres

Les titres prêtés continuent d'être inclus dans l'inventaire du portefeuille de placements ainsi que dans la valeur totale des états de la situation financière, car la quasi-totalité des risques et avantages liés à leur propriété sont conservés par les Fonds.

Afin de limiter le risque que la contrepartie ne puisse remplir ses obligations, les Fonds reçoivent une garantie représentant au moins 102 % du montant contractuel, déterminée quotidiennement selon la juste valeur des titres prêtés au jour ouvrable précédent. Les titres reçus en garantie dans le cadre des activités de prêts de titres ne sont pas comptabilisés à l'état de la situation financière, car la quasi-totalité des risques et des avantages liés à leur propriété n'a pas été transférée aux Fonds. Les garanties reçues sous forme d'espèces sont quant à elles comptabilisées dans l'état de la situation financière au poste « Garantie en trésorerie reçue pour les prêts de titres », selon le cas.

Pour les Fonds qui participent à des opérations de prêts de titres, le montant des titres prêtés et la valeur des garanties reçues sont indiqués dans l'inventaire du portefeuille de placements, le cas échéant.

Les revenus générés par les activités de prêt de titres de la Fiducie Desjardins sont partagés entre le Fonds et la Fiducie Desjardins au taux présenté à la section « Notes afférentes aux états financiers – Information spécifique » relative à chacun des Fonds. Ces revenus sont constatés au poste « Revenus provenant des activités de prêt de titres » dans les états du résultat global.

Mises en pension

Dans le cadre d'une mise en pension, un Fonds vend un titre à un tiers et s'engage à lui racheter le même titre, ou essentiellement le même, à un prix et une date prédéterminés.

Afin de limiter le risque que la contrepartie ne puisse remplir ses obligations, les Fonds reçoivent une garantie qui comprend une combinaison d'espèces et de titres, représentant au moins 102 % du montant contractuel, déterminée quotidiennement selon la juste valeur des titres mis en pension le jour ouvrable précédent. Les titres reçus en garantie dans le cadre des mises en pension ne sont pas comptabilisés à l'état de la situation financière, car la quasi-totalité des risques et des avantages liés à leur propriété n'a pas été transférée aux Fonds.

Les garanties reçues sous forme d'espèces dans le cadre de mises en pension sont quant à elles comptabilisées comme actifs financiers à l'état de la situation financière au poste « Garantie en trésorerie reçue pour les mises en pension ». Un passif correspondant à l'obligation de remettre les titres est comptabilisé au poste « Engagements relatifs à des mises en pension ». Fiducie Desjardins, à titre de dépositaire des Fonds, peut utiliser ces montants pour acquérir des placements. Les revenus générés sont partagés entre le Fonds et Fiducie Desjardins selon le taux présenté à la section « Notes afférentes aux états financiers – Information spécifique » relative à chacun des Fonds. Ces revenus sont inclus au poste « Revenus provenant des activités de prêts de titres » à l'état du résultat global.

Compensation des actifs et des passifs financiers

Un actif et un passif financiers doivent être compensés à l'état de la situation financière du Fonds si et seulement si le Fonds a un droit juridiquement exécutoire et inconditionnel de les compenser et qu'il a l'intention, soit de régler le montant net, soit de réaliser l'actif et de régler le passif simultanément. Le Fonds a un droit juridiquement exécutoire et inconditionnel de compenser un actif et un passif financiers lorsque ce droit est exécutoire dans le cours normal des affaires, et en cas de défaillance, d'insolvabilité ou de faillite.

NOTES AFFÉRENTES AUX ÉTATS FINANCIERS

31 mars 2024 et 2023 (suite)

Les instruments financiers dérivés négociés sur les marchés hors cote, les prêts de titres et les mises en pension, les sommes à recevoir sur la vente de titres et les sommes à payer pour l'achat de titres font l'objet d'accords généraux de compensation ou d'ententes similaires qui ne satisfont pas aux critères de compensation dans les états de la situation financière, car le droit de compensation n'est exécutoire qu'en cas de défaillance, d'insolvabilité ou de faillite.

Le tableau présentant l'information sur les actifs et passifs financiers compensés ou non compensés dans les états de la situation financière et faisant l'objet d'un accord général de compensation ou d'une entente similaire est présenté dans la section « Notes afférentes aux états financiers – Information spécifique » relative à chacun des Fonds, s'il y a lieu.

Autres éléments d'actif et de passif

Les dépôts sur marges, la couverture déposée sur dérivés, le montant à recevoir sur contrats à terme, les souscriptions à recevoir, la somme à recevoir pour la vente de titres, la garantie en trésorerie reçue pour les mises en pension ainsi que les intérêts, dividendes et autres montants à recevoir sont constatés au coût amorti.

De même, les charges à payer, les frais de performances à payer, le montant à payer sur contrats à terme, les parts rachetées à payer, la somme à payer pour l'achat de titres, les engagements relatifs à des mises en pension, les intérêts, dividendes et autres montants à payer ainsi que les distributions à payer sont constatés au coût amorti.

Étant donné la nature à court terme des autres éléments d'actif et de passif, leur valeur comptable se rapproche de leur juste valeur.

Revenus

Les revenus d'intérêts à des fins de distribution présentés dans les états du résultat global tirés des placements en titres de créance sont comptabilisés au fur et à mesure qu'ils sont gagnés. Les Fonds n'amortissent pas les primes payées ni les escomptes reçus à l'achat de titres de créance à l'exception des obligations sans coupon. Les dividendes sont comptabilisés à la date ex-dividende. Les revenus provenant des FNB et des fiducies de revenu sont inclus dans les « Dividendes » dans l'état du résultat global. Les distributions notionnelles reçues des FNB sont considérées comme des transactions hors trésorerie et augmentent les coûts moyens de ces FNB. Les montants provenant de placements qui sont traités comme un remboursement de capital aux fins fiscales réduisent le coût moyen de ces placements. Les revenus de dividendes et d'intérêts étrangers sont comptabilisés au montant brut reçu et sont inclus aux postes de « Revenus » dans les états du résultat global.

Le revenu net de la société en commandite comprend le revenu attribué à des fins fiscales et est présenté dans le poste « Distributions provenant des fonds sous-jacents ». Les distributions reçues des fonds sous-jacents sont comptabilisées à la date de la distribution. Elles sont incluses dans le poste « Distributions provenant des fonds sous-jacents » dans les états du résultat global.

Les distributions reçues sous la forme de parts de fonds sous-jacents sont présentées à titre de « Distributions hors trésorerie provenant des placements » dans les états des flux de trésorerie.

Au règlement des instruments financiers dérivés, le gain ou la perte sur les instruments financiers dérivés détenus à des fins de couverture est inclus au poste « Gain net (perte nette) réalisé(e) sur dérivés » dans les états du résultat global. Le gain ou la perte sur les instruments financiers dérivés détenus à des fins autres que de couverture est inclus au poste « Revenu net (perte nette) provenant de dérivés » de ces mêmes états.

Conversion des devises

Les états financiers, les souscriptions et rachats des Fonds sont libellés en dollars canadiens, monnaie fonctionnelle et de présentation des Fonds. Les actifs et les passifs en devises sont convertis dans la monnaie fonctionnelle au cours de change en vigueur à chaque date d'évaluation. Les achats et les ventes de titres, de même que les revenus et les dépenses, exprimés en devises, sont convertis dans la monnaie fonctionnelle au cours de change en vigueur aux dates des opérations.

Les écarts de conversion se rapportant à la trésorerie sont présentés à titre d'« Écart de conversion sur encaisse » et les écarts de conversion se rapportant à d'autres actifs et passifs financiers sont présentés sous les postes « Gain net (perte nette) réalisé(e) sur placements » et « Gain net (perte nette) non réalisé(e) sur placements » dans les états du résultat global.

Les montants en devises sont présentés en utilisant les abréviations suivantes :

Abréviation	Devise	Abréviation	Devise
AUD	Dollar australien	KRW	Won sud-coréen
BRL	Réal brésilien	MXN	Peso mexicain
CAD	Dollar canadien	NOK	Couronne norvégienne
CHF	Franc suisse	NZD	Dollar néo-zélandais
CLP	Peso chilien	PHP	Peso philippin
CNY	Yuan chinois	PLN	Zloty polonais
CZK	Couronne tchèque	RUB	Rouble russe
DKK	Couronne danoise	SAR	Riyal saoudien
EUR	Euro	SEK	Couronne suédoise
GBP	Livre sterling	SGD	Dollar de Singapour
HKD	Dollar de Hong Kong	THB	Baht thaïlandais
HUF	Forint hongrois	TRY	Livre turque
IDR	Rupiah indonésienne	TWD	Dollar de Taïwan
ILS	Shekel israélien	USD	Dollar américain
INR	Roupie indienne	ZAR	Rand sud-africain
JPY	Yen japonais		

Ventes à découvert

Les gains ou les pertes non réalisés découlant des positions vendeur sont reflétés dans l'état du résultat global au poste « Gain net (perte nette) non réalisé(e) sur placements » et la juste valeur des positions vendeur est reflétée dans l'état de la situation financière au poste « Placements à la juste valeur par le biais du résultat net – positions vendeur ». Lorsque la position vendeur est liquidée, les gains ou les pertes sont réalisés et inclus dans le poste « Gain net (perte nette) réalisé(e) sur placements » dans l'état du résultat global.

Rien ne garantit qu'un Fonds sera en mesure de liquider une position vendeur à un moment ou à un prix acceptable. Jusqu'à ce que le Fonds remplace un titre emprunté, il maintiendra une marge adéquate auprès du courtier, constituée de liquidités et de titres liquides. Au 31 mars 2024, la marge maintenue auprès du courtier est indiquée dans l'état de la situation financière au poste « Dépôts sur marge », le cas échéant.

Augmentation (diminution) de l'actif net attribuable aux porteurs de parts rachetables par part

L'augmentation (la diminution) de l'actif net attribuable aux porteurs de parts rachetables par part, présentée à l'état du résultat global, représente l'augmentation (la diminution) de l'actif net attribuable aux porteurs de parts rachetables divisée par le nombre moyen de parts en circulation au cours de la période.

Impôts

Aux termes de la *Loi de l'impôt sur le revenu* (Canada) (la « Loi de l'impôt »), chaque Fonds est admissible ou entend devenir admissible à titre de fiducie de fonds commun de placement excepté les Fonds identifiés ci-dessous.

Les Fonds suivants sont considérés comme des fiducies d'investissement à participation unitaire :

- Mandat NEI revenu fixe
- Mandat NEI actions canadiennes
- Mandat NEI actions mondiales
- Mandat NEI répartition d'actifs sous gestion

NOTES AFFÉRENTES AUX ÉTATS FINANCIERS

31 mars 2024 et 2023 (suite)

La date de fin d'année d'imposition de tous les Fonds est le 15 décembre sauf pour le Fonds du marché monétaire NEI et les fiducies d'investissement à participation unitaire, dont la date est le 31 décembre.

Les Fonds sont imposables sur leurs revenus et leurs gains nets en capital non distribués aux porteurs de parts. Les Fonds doivent verser aux porteurs de parts la totalité de leurs revenus de placement et une part suffisante du montant net de leurs gains en capital réalisés pour ne pas être assujettis à l'impôt sur le revenu. Les Fonds ne comptabilisent donc pas d'impôts sur le résultat. Étant donné que les Fonds ne comptabilisent pas d'impôts sur le résultat, l'économie d'impôt liée aux pertes en capital et pertes autres qu'en capital n'a pas été reflétée à titre d'actif d'impôt différé dans les états de la situation financière. Dans certains cas particuliers, les Mandats, qui sont des fiducies d'investissement à participation unitaire, peuvent devoir payer l'impôt minimum de remplacement et peuvent être assujettis à un impôt spécial prévu à la partie XII.2 de la Loi de l'impôt. Le gestionnaire prévoit que les Mandats ne seront pas assujettis à l'impôt prévu à la partie XII.2, mais rien ne garantit que cela ne se produira pas.

Les pertes en capital peuvent être reportées indéfiniment en diminution de gains en capital futurs. Les pertes autres qu'en capital subies au cours de l'exercice peuvent être reportées ultérieurement sur 20 ans et inscrites en diminution des revenus et des gains en capital futurs.

Les distributions sont classées comme remboursement de capital, revenu net de placement ou gain en capital. Le gestionnaire se réserve le droit d'effectuer des distributions supplémentaires au cours d'un exercice donné, s'il le juge approprié.

Les Fonds sont actuellement assujettis à des retenues d'impôts sur les revenus étrangers de placement et les gains en capital dans certains pays étrangers. Ces revenus et ces gains sont comptabilisés au montant brut, et les retenues d'impôts s'y rattachant sont présentées à titre de charge distincte dans les états du résultat global.

Le Fonds fera, en vertu du paragraphe 39(4) de la Loi de l'impôt, un choix faisant en sorte que l'ensemble des gains ou des pertes réalisés à la disposition de titres qui sont des « titres canadiens » (au sens de la Loi de l'impôt), y compris les titres canadiens acquis dans le cadre de ventes à découvert, seront réputés être des gains ou des pertes en capital du Fonds.

Se reporter à la section « Notes afférentes aux états financiers – Information spécifique » relative à chacun des Fonds pour plus d'information sur les impôts.

Placement dans d'autres entités d'investissement

Les Fonds respectent les conditions d'IFRS 10, *États financiers consolidés*, leur permettant de se qualifier à titre d'entités d'investissement et comptabilisent leurs placements dans des fonds sous-jacents à la JVRN.

Conformément à IFRS 12, *Informations à fournir sur les intérêts détenus dans d'autres entités*, les informations spécifiques sur la participation dans des entités, telles que des filiales, des entreprises associées et des entités structurées ont été présentées, le cas échéant, dans les « Notes afférentes aux états financiers – Information spécifique » relatives à chacun des Fonds.

Filiales

Une entité est considérée comme une filiale lorsqu'elle est contrôlée par une autre entité. Le Fonds contrôle une entité lorsqu'il a le droit à des rendements variables en raison de ses liens avec l'entité et qu'il a la capacité d'influer par le pouvoir qu'il détient sur celle-ci.

Effet de levier

Il y a effet de levier lorsque le Fonds emprunte de l'argent ou des titres, ou utilise des dérivés, pour générer une exposition au placement qui ne serait pas possible autrement.

L'exposition brute globale d'un « fonds commun de placement alternatif » au sens du Règlement 81-102 sur les fonds d'investissement (le « Règlement 81-102 »), calculée comme la somme des éléments suivants, ne doit pas dépasser trois fois la valeur liquidative du fonds commun de placement alternatif : i) l'encours total de ses emprunts aux termes de conventions d'emprunt; ii) la valeur marchande totale de tous les titres vendus à découvert; et iii) le montant notionnel global des positions du fonds commun de placement alternatif sur dérivés visés, sauf ceux qui sont utilisés à des fins de couverture. Si l'exposition brute globale du fonds commun de placement alternatif dépasse trois fois sa valeur liquidative, le fonds commun de placement alternatif doit, dès qu'il le pourra, de façon raisonnable sur le plan commercial, prendre toutes les mesures nécessaires afin de réduire l'exposition brute globale à un maximum de trois fois sa valeur liquidative.

En tant que « fonds commun de placement alternatif », le Fonds d'actions à positions longues et courtes NEI n'est pas assujéti à certaines restrictions de placement énoncées dans le Règlement 81-102 qui restreignent la capacité des fonds communs de placement conventionnels (autres que les fonds communs de placement alternatifs) à utiliser l'effet de levier de leurs actifs par le biais d'emprunts, de ventes à découvert et/ou de dérivés. Des décisions de placement peuvent être prises pour les actifs du Fonds d'actions à positions longues et courtes NEI qui dépassent la valeur liquidative du Fonds. Par conséquent, si ces décisions de placement sont incorrectes, les pertes qui en résulteront seront plus importantes que si les placements étaient effectués uniquement dans un portefeuille position longue sans effet de levier, comme c'est le cas dans la plupart des fonds communs de placement d'actions conventionnels. En outre, on peut s'attendre à ce que les stratégies de placement à effet de levier augmentent les coûts de rotation, de transaction et d'impact sur le marché, les intérêts et les autres frais et charges d'un fonds.

Le gestionnaire, pour le compte du Fonds d'actions à positions longues et courtes NEI a obtenu une dispense des autorités canadiennes en valeurs mobilières permettant au Fonds d'actions à positions longues et courtes NEI d'effectuer des ventes à découvert et d'emprunter des fonds jusqu'à concurrence d'un maximum combiné de 100 % de sa valeur liquidative, ce qui dépasse les limites prévues par le Règlement 81-102 de 50 % de sa valeur liquidative pour les ventes à découvert et les emprunts de fonds des Fonds communs alternatifs et des Fonds mutuels classiques.

Entreprises associées

Les entreprises associées sont des participations dans des entités sur lesquelles les Fonds exercent une influence notable, sans toutefois exercer un contrôle.

Entités structurées

Les entités structurées sont des entités conçues de telle manière que les droits de vote ou droits similaires ne constituent pas le facteur déterminant pour établir qui contrôle l'entité. Le gestionnaire a déterminé que les placements dans des fonds sous-jacents (incluant les sociétés en commandite), des titres indicels, des fonds négociés en Bourse, des fiducies de revenu, des titres adossés à des créances hypothécaires, des titres adossés à des crédits mobiliers sont des entités structurées, à moins que le lien spécifié soit différent. Les valeurs totales de ces placements dans le tableau « Hiérarchie de la juste valeur » représentent également la juste valeur des participations dans des entités structurées.

3. JUGEMENTS SIGNIFICATIFS, ESTIMATIONS ET HYPOTHÈSES

Lorsqu'il prépare les états financiers, le gestionnaire doit faire appel à son jugement pour appliquer les méthodes comptables et établir des estimations et des hypothèses quant à l'avenir. Les résultats réels peuvent différer de ces estimations. Les paragraphes suivants présentent une analyse des jugements et estimations comptables les plus importants établis par les Fonds aux fins de la préparation des états financiers.

Évaluation de la juste valeur des dérivés et des titres non cotés sur un marché actif

Les Fonds peuvent détenir des instruments financiers qui ne sont pas cotés sur des marchés actifs, notamment des instruments financiers dérivés. La juste valeur est déterminée à partir de modèles qui maximisent l'utilisation de données de marché observables et minimisent l'utilisation de données non observables. Les Fonds considèrent comme des données observables les données de marché qui sont faciles à obtenir, diffusées et mises à jour périodiquement, fiables et vérifiables, non exclusives et fournies par des sources indépendantes qui sont des intervenants actifs sur le marché en question. Les modèles utilisés pour déterminer la juste valeur sont validés et sont examinés périodiquement par du personnel expérimenté du gestionnaire.

Lorsque des prix cotés ne sont pas disponibles, les estimations de la juste valeur sont établies à l'aide de la valeur actualisée et d'autres méthodes d'évaluation, qui sont elles-mêmes fonction des hypothèses relatives au montant et à l'échéancier des flux de trésorerie futurs estimatifs et aux taux d'actualisation, lesquels reflètent divers degrés de risque, dont le risque de liquidité, le risque de crédit, et les risques liés aux taux d'intérêt, aux taux de change et à la volatilité des prix et des taux.

Le calcul des justes valeurs peut différer compte tenu de l'utilisation du jugement dans l'application des techniques d'évaluation et des estimations acceptables. La juste valeur reflète les conditions du marché à une date donnée et, pour cette raison, peut ne pas être représentative des justes valeurs futures. Se reporter à la note 7 « Information sur les instruments financiers » pour de plus amples renseignements sur l'évaluation de la juste valeur des instruments financiers.

NOTES AFFÉRENTES AUX ÉTATS FINANCIERS

31 mars 2024 et 2023 (suite)

4. ACTIF NET ATTRIBUABLE AUX PORTEURS DE PARTS RACHETABLES

Structure des parts rachetables

Chaque Fonds est autorisé à émettre un nombre illimité de séries de parts et un nombre illimité de parts rachetables (les parts) de chaque série. Chaque part de série confère le droit à son porteur de participer également aux distributions que le Fonds effectue pour cette série. Des fractions de part peuvent être émises.

Les parts d'un Fonds sont de même série et confèrent les mêmes droits et privilèges, sauf que dans un Fonds comptant plus d'une série de parts, chaque série de parts peut être assortie de différentes structures de frais de gestion, de rémunération du courtier ou de distribution. Par conséquent, chaque part confère un droit de vote à son porteur et permet à ce dernier de participer également aux distributions effectuées par le Fonds en ce qui a trait aux séries de parts et, lors de sa liquidation, à la répartition de l'actif net attribuable à la série de parts après acquittement du passif en cours. Une fraction de part confère à son porteur un droit de participation proportionnel, mais ne comporte pas de droit de vote.

Les Fonds n'émettent que des parts et des fractions de part entièrement libérées. Un porteur de parts peut faire racheter ses parts de la manière décrite à la déclaration de fiducie.

Le gestionnaire gère le capital des Fonds conformément à leurs objectifs de placement (se reporter à la note 7). Les Fonds s'efforcent d'investir les souscriptions reçues dans des placements appropriés et de maintenir des liquidités suffisantes pour effectuer les rachats conformément aux règlements sur les valeurs mobilières, ces liquidités étant augmentées par des emprunts à court terme ou la cession de placements si nécessaire.

Parts autorisées

Les parts autorisées du Fonds sont composées des séries de parts suivantes :

Un nombre illimité de parts de série A, qui s'adressent principalement aux investisseurs particuliers achetant des parts selon l'option de frais de souscription initiaux.

Un nombre illimité de parts de série C, qui s'adressent aux investisseurs qui ont accordé à leur courtier un pouvoir discrétionnaire à l'égard de leurs placements, lui permettant d'investir au moyen de portefeuilles modèles exclusifs.

Un nombre illimité de parts de série F, qui s'adressent aux investisseurs participant à des programmes n'exigeant pas qu'ils versent de frais de souscription ni de frais de service aux spécialistes en placement ou aux courtiers.

Un nombre illimité de parts de série I, qui s'adressent aux investisseurs institutionnels et aux autres investisseurs fortunés qui négocient et paient des frais de gestion directement au gestionnaire. Les frais de gestion de la série I ne seront en aucun cas supérieurs aux frais de gestion payables à l'égard des parts de la série A du Fonds.

Un nombre illimité de parts de série O, qui s'adressent aux investisseurs qui font des placements importants dans un Fonds. Ces investisseurs doivent conclure une entente qui détermine les frais de gestion négociés et paient ces frais directement au gestionnaire. Les frais de gestion de la série O ne seront en aucun cas supérieurs aux frais de gestion payables à l'égard des parts de la série A du Fonds.

Un nombre illimité de parts de série P, qui s'adressent aux investisseurs qui font des placements importants dans un seul Fonds. Les parts de la série P ne peuvent être achetées que selon l'option avec frais de souscription initiaux.

Un nombre illimité de parts de série PF, qui s'adressent aux investisseurs qui font des placements importants dans un seul Fonds et aux investisseurs qui participent à des programmes n'exigeant pas qu'ils versent de frais de souscription ni de frais de service aux spécialistes en placement ou aux courtiers.

Un nombre illimité de parts de série W, qui s'adressent aux investisseurs effectuant un placement initial d'au moins 100 000 \$ dans un portefeuille privé NEI. Les parts de série W ne peuvent être achetées que selon l'option avec des frais de souscription initiaux. Le critère de placement initial peut varier de temps à autre.

Un nombre illimité de parts de série WF, qui s'adressent aux investisseurs effectuant un placement initial d'au moins 100 000 \$ dans un portefeuille privé NEI et aux investisseurs qui participent à des programmes n'exigeant pas qu'ils versent de frais de souscription ni de frais de service aux spécialistes en placement ou aux courtiers. Le critère de placement initial peut varier de temps à autre.

Placements NEI S.E.C. a décidé de mettre fin à l'acquisition de parts par versement de frais différés au rachat (« FDR »), frais de souscription réduits, frais de souscription réduits 2 et frais de souscription réduits 3 (collectivement, les « FSR ») pour les Fonds qui offraient ces choix. Depuis le 10 août 2020, les nouveaux investisseurs ne peuvent plus souscrire de parts de la gamme de Fonds NEI selon les modalités FDR ou FSR. Ceux qui détiennent des parts FDR et FSR ont pu continuer à investir selon ces modalités jusqu'à octobre 2020. À partir du 5 octobre 2020, plus aucune souscription de parts ne pouvait se faire selon les modalités FDR ou FSR. Les investisseurs qui détiennent des parts FDR ou FSR les conserveront moyennant le barème des frais de rachat applicable.

Évaluation des parts

Chaque jour ouvrable, pour chaque série de parts de chaque Fonds, le gestionnaire calcule la valeur liquidative par part en divisant l'actif net attribuable aux porteurs de parts rachetables par le nombre de parts en circulation.

La valeur liquidative de chaque série d'un Fonds correspond à la proportion de l'actif de ce Fonds attribuable à cette série, déduction faite de la proportion du passif global du Fonds attribuable à cette série et du passif spécifique de cette série. Les charges liées directement à une série lui sont imputées. Les autres revenus et charges ainsi que les gains et les pertes en capital réalisés et non réalisés sont imputés à chaque série en proportion de leur valeur liquidative respective.

Gestion du risque lié aux parts

Les parts émises et en circulation sont considérées comme constituant le capital des Fonds. Les Fonds ne sont pas assujettis à des exigences particulières en matière de capital en ce qui concerne la souscription et le rachat de parts, exception faite de certaines exigences minimales en matière de souscription. Les porteurs de parts ont le droit d'exiger le versement de la valeur liquidative par part des Fonds pour la totalité ou une partie des parts qu'ils détiennent par avis écrit au gestionnaire. L'avis écrit doit être reçu dans le délai prescrit. Les parts sont rachetables contre un montant de trésorerie égal à la quote-part correspondante de la valeur liquidative des Fonds.

Rachats

Les porteurs de parts peuvent en tout temps obtenir le rachat de la totalité ou d'une partie de leurs parts à la date d'évaluation, à la valeur liquidative par part de clôture. Le paiement des parts rachetées sera effectué par le Fonds concerné.

5. FRAIS DE GESTION ET AUTRES FRAIS

Frais de gestion

En tant que fiduciaire, gestionnaire, conseiller en valeurs et agent chargé de la tenue des registres, Placements NEI S.E.C. reçoit, pour chaque Fonds, des frais de gestion, avant taxes, calculés sur la valeur liquidative de chaque série de parts chaque jour d'évaluation. Les frais de gestion sont calculés quotidiennement sur la valeur liquidative des Fonds selon le taux annuel présenté aux « Notes afférentes aux états financiers – Information spécifique » relatives à chacun des Fonds. Placements NEI S.E.C. est responsable du paiement des frais de gestion des placements aux sous-conseillers en valeurs dont les services sont retenus par les Fonds.

Les frais de gestion varient selon les Fonds et les séries. Les parts de série I et de série O des Fonds ne sont pas soumises à des frais de gestion, car les porteurs de parts de ces séries négocient et paient ces frais directement au gestionnaire.

Certains Fonds peuvent investir dans d'autres organismes de placement collectif (« les fonds sous-jacents ») incluant d'autres Fonds NEI afin d'atteindre leurs objectifs de placement. Ces fonds sous-jacents doivent alors payer des frais, qui s'ajoutent à ceux que doit payer le Fonds qui fait le placement. Le Fonds n'aura à payer aucuns frais de gestion qui, de l'avis d'une personne raisonnable, doubleraient les frais que le fonds sous-jacent doit payer pour le même service.

Frais de performance

Sous réserve de l'atteinte de la valeur optimale (comme il est décrit ci-après), le gestionnaire perçoit des frais de performance payables au sous-conseiller en valeurs à l'égard du Fonds d'actions à positions longues et courtes NEI. Les frais de performances sont calculés, gagnés et comptabilisés quotidiennement pour chaque série, deviennent un passif du Fonds chaque jour d'évaluation et sont versés par le Fonds à la fin de chaque trimestre civil.

NOTES AFFÉRENTES AUX ÉTATS FINANCIERS

31 mars 2024 et 2023 (suite)

Le Fonds d'actions à positions longues et courtes NEI paie au gestionnaire des honoraires liés au rendement quotidiens équivalant à 20 % de la différence positive entre le prix par part chaque jour d'évaluation et la valeur optimale diminuée du taux de rendement minimal par part le jour d'évaluation, multipliée par le nombre de parts en circulation au jour d'évaluation applicable pour la détermination des honoraires liés au rendement. Le taux de rendement minimal par part de chaque série applicable un jour d'évaluation est le produit a) de 2 % pour chaque année civile (au prorata du nombre de jours de l'année civile); b) du prix par part de chaque série applicable le jour d'évaluation; et c) du nombre de jours écoulés depuis la valeur optimale établie la plus récente ou depuis le début de l'année civile en cours, selon le plus récent de ces deux événements. Une fois que la valeur optimale est atteinte, le sous-conseiller en valeurs perçoit des honoraires liés au rendement qui ne seront pas réduits en cas de rendement négatif du Fonds ultérieurement.

Le gestionnaire se réserve le droit, à son gré, de cesser de percevoir les honoraires liés au rendement, de les diminuer ou d'y renoncer en tout temps. Les frais de performances sont assujettis aux taxes applicables, y compris la TPS/TVH.

Autres dépenses

Le gestionnaire paie tous les frais de fonctionnement des Fonds, à l'exception des :

- coûts et dépenses liés aux taxes (y compris, mais sans s'y limiter, la TPS/TVH), aux emprunts et aux coûts associés au comité d'examen indépendant (« CEI »). Les frais relatifs au CEI comprennent les cotisations annuelles, les frais de réunion et d'autres dépenses connexes tels que les frais de déplacement liés au fonctionnement du CEI;
- coûts liés aux transactions de portefeuille, y compris les commissions de courtage et les frais de recherche et d'exécution.

Les charges d'exploitation comprennent, sans s'y limiter, les honoraires d'audit, les frais de comptabilité des fonds, les frais d'agence de transfert et de tenue des registres, les frais de garde, les frais d'administration et les services fiduciaires relatifs aux régimes fiscaux enregistrés, les frais d'impression et de diffusion des prospectus, des informations sur les fonds et des documents d'information continue, les frais juridiques, les frais bancaires, les frais de communications avec les investisseurs et les droits de dépôt réglementaire.

En contrepartie de l'obligation de payer des charges d'exploitation, chaque Fonds verse au gestionnaire des frais d'administration fixes (« frais d'administration ») qui sont soumis aux taxes applicables, y compris la TVH. Les frais d'administration varient selon les Fonds et les séries. Les frais d'administration correspondent à un pourcentage déterminé de la valeur liquidative de la série, calculé et comptabilisé quotidiennement. Aucuns frais d'administration ne sont facturés aux parts de série I des Fonds en raison des structures des frais associées à ces séries.

Le taux annuel des frais de gestion et le taux des frais d'administration présentés aux « Notes afférentes aux états financiers – Information spécifique » relative à chacun des Fonds pourraient être inférieurs aux taux présentés dans le prospectus, puisque le gestionnaire peut assumer une partie de ces frais.

Pour obtenir des renseignements concernant les frais de gestion et les autres frais auxquels chaque Fonds est exposé, se reporter à la section « Notes afférentes aux états financiers – Information spécifique » relative à chacun des Fonds.

6. OPÉRATIONS ENTRE PARTIES LIÉES

Placements NEI S.E.C. est le gestionnaire, le fiduciaire, le gestionnaire de portefeuille et le registraire des Fonds. Le commandité du gestionnaire Placements NEI S.E.C., Placements NordOuest & Éthiques inc., est une filiale en propriété exclusive d'Aviso Wealth Inc. (« Aviso »). Aviso est le commanditaire unique du gestionnaire. Aviso est une filiale en propriété exclusive d'Aviso Wealth Limited Partnership, qui est à son tour détenue à 50 % par Desjardins Holding financier inc. et à 50 % par une société en commandite appartenant à cinq centrales de crédit coopératives provinciales et à The CUMIS Group Limited. Desjardins Holding financier inc. est une filiale en propriété exclusive de la Fédération des caisses Desjardins du Québec (« Fédération »).

Placements NEI S.E.C. est le gestionnaire des Fonds aux termes de la convention de gestion. Le gestionnaire pourvoit à l'administration quotidienne des Fonds. Placements NEI S.E.C. leur procure ou fait en sorte qu'on leur procure tous les services (comptabilité, garde de valeurs, gestion de portefeuille, tenue des registres, agent des transferts) dont ils ont besoin. Les Fonds versent des frais de gestion et d'administration à Placements NEI S.E.C. Les honoraires de Placements NEI S.E.C. à titre de fiduciaire et de conseiller en valeurs sont entièrement à sa charge.

Fiducie Desjardins est le dépositaire des Fonds. Fiducie Desjardins est une filiale en propriété exclusive de la Fédération. Les Fonds peuvent s'engager dans des opérations de prêt de titres et Fiducie Desjardins peut agir à titre d'agent de prêt de titres et de mises en pension (« agent ») des Fonds. Les revenus tirés de ces prêts de titres sont répartis entre les Fonds et l'agent.

Fonds sous-jacents

Conformément à leurs objectifs de placement, certains Fonds investissent leurs actifs dans des parts de série I dans d'autres Fonds NEI. Les fonds sous-jacents désignés comme « apparentés » dans le tableau « Hiérarchie de la juste valeur » sont considérés comme des parties liées. Se reporter à la note 7 « Informations à fournir sur les instruments financiers » pour plus d'informations sur la hiérarchie des justes valeurs et l'évaluations de la juste valeur des instruments financiers. Toutes les transactions relatives à ces placements sont exécutées en fonction de la juste valeur des placements comme il est décrit à la section sur les informations significatives sur les méthodes comptables. Ces Fonds ne paient aucune commission ni d'autres frais relativement à ces transactions.

Pour obtenir des renseignements concernant les parties liées de chaque Fonds, se reporter à la section « Notes afférentes aux états financiers – Information spécifique » relative à chacun des Fonds.

7. INFORMATIONS SUR LES INSTRUMENTS FINANCIERS

Niveaux hiérarchiques des instruments financiers évalués à la juste valeur

L'évaluation de la juste valeur des instruments financiers est établie en fonction des trois niveaux hiérarchiques suivants :

- Le niveau 1 a trait à une évaluation fondée sur des prix (non ajustés) cotés sur des marchés actifs pour des actifs ou passifs identiques;
- Le niveau 2 a trait à des techniques d'évaluation fondées principalement sur des données observables sur le marché;
- Le niveau 3 a trait à des techniques d'évaluation qui ne sont pas fondées principalement sur des données observables sur le marché.

Si des données d'entrée de niveaux différents sont utilisées pour évaluer la juste valeur d'un actif ou d'un passif, l'évaluation est classée au niveau le plus bas des données significatives pour l'évaluation de la juste valeur.

Suivi des évaluations

Le gestionnaire a la responsabilité d'établir les évaluations à la juste valeur incluses dans les états financiers des Fonds, y compris les évaluations de niveau 3. Le gestionnaire obtient les prix auprès d'un tiers fournisseur de services d'établissement des prix et ces prix font l'objet d'un suivi et d'un examen quotidiens. Le comité de suivi des évaluations (le « comité ») s'assure que des procédures opérationnelles appropriées ainsi qu'une structure de surveillance adéquate sont en place et suivies. Il se rencontre trimestriellement pour réviser les situations de juste valeur. Des rapports sont produits mensuellement et remis à chacun des trimestres aux membres du comité. Il examine également les traitements particuliers appliqués par la Direction Contrôle et Évaluation des fonds de placement. De plus, il établit l'orientation de la politique d'évaluation. Trimestriellement, ce comité examine et approuve les évaluations des titres de niveau 3 après avoir obtenu la confirmation des évaluations de chacun des gestionnaires de portefeuilles, au besoin. Le cas échéant, il approuve des ajustements apportés aux prix ou aux estimations fournis par le tiers fournisseur.

Établissement des niveaux

Un changement dans la méthode d'évaluation de la juste valeur peut entraîner un transfert entre niveaux. La politique des Fonds consiste à comptabiliser les incidences des transferts d'un niveau à l'autre de la hiérarchie à la date de l'événement ou du changement de circonstances à l'origine du transfert.

Les types de placements énumérés ci-après pourraient être classés au niveau 3 advenant que leur prix ne soit plus fondé sur des données observables.

a) Titres de marché monétaire

Les titres de marché monétaire proviennent principalement du secteur public et de sociétés. Les données d'entrée significatives aux fins de l'évaluation sont généralement observables. Les titres de marché monétaire du secteur public garantis par le gouvernement fédéral ou provincial sont classés au niveau 1. Les autres titres de marché monétaire sont classés au niveau 2.

NOTES AFFÉRENTES AUX ÉTATS FINANCIERS

31 mars 2024 et 2023 (suite)

b) Actions

Les actions sont classées au niveau 1 lorsque le titre est négocié activement et qu'un prix fiable est observable. Certaines actions ne sont pas négociées fréquemment, si bien qu'aucun prix observable n'est disponible. Dans ce cas, la juste valeur est déterminée au moyen de données de marché observables et elle est classée au niveau 2, à moins que la détermination de la juste valeur fasse intervenir des données non observables importantes, auquel cas la juste valeur est classée au niveau 3. Les bons de souscription non cotés sont généralement classés au niveau 2.

c) Titres indiciels et fonds négociés en Bourse

Les titres indiciels et les FNB sont classés au niveau 1 lorsque le titre est négocié activement et qu'un prix fiable est disponible. Les FNB sont classés au niveau 2 lorsque le titre est peu négocié et que son évaluation repose principalement sur des données observables sur le marché.

d) Obligations

Les obligations du secteur public garanties par le gouvernement fédéral ou provincial sont classées au niveau 1. Les obligations de sociétés, qui sont évaluées selon des modèles fondés sur des données d'entrée comme la courbe des taux d'intérêt, les écarts de crédit et les volatilités, sont habituellement classées au niveau 2.

e) Titres adossés à des créances hypothécaires et titres adossés à des crédits mobiliers

Les titres adossés à des créances hypothécaires et les titres adossés à des crédits mobiliers comprennent principalement des titres de sociétés, qui sont évalués selon des modèles fondés sur des données d'entrée comme la courbe des taux d'intérêt, les écarts de crédit et les volatilités. Comme les données d'entrée significatives aux fins de l'évaluation sont généralement observables, les titres adossés à des créances hypothécaires et les titres adossés à des crédits mobiliers sont habituellement classés au niveau 2.

f) Fonds de placement

Les fonds de placement publics sont classés au niveau 1 lorsque ceux-ci ont un prospectus sans restriction et qu'un prix fiable est observable. Certains fonds de placement ne sont pas publics, leur prix est alors déterminé au moyen de données de marché observables et la juste valeur est classée au niveau 2, à moins que la détermination de la juste valeur fasse intervenir des données non observables importantes, auquel cas l'évaluation est classée au niveau 3.

g) Instruments financiers dérivés

Les instruments financiers dérivés, composés de contrats de change à terme, de contrats à terme, de swaps de taux d'intérêt et de swaps sur défaillance de crédit, pour lesquels les écarts de crédit des contreparties sont observables et fiables ou pour lesquels les données liées au crédit sont considérées comme significatives pour la juste valeur, sont classés au niveau 2. Les options sont classées au niveau 1 lorsque l'option est activement négociée et qu'un prix fiable est observable. Les options non cotées sont généralement classées au niveau 2.

Les renseignements détaillés concernant la hiérarchisation des instruments financiers de chaque Fonds se retrouvent à la section « Notes afférentes aux états financiers – Information spécifique » relative à chacun des Fonds. Pour les titres classés au niveau 3, les techniques d'évaluation et les hypothèses sont également présentées à la section des notes afférentes aux états financiers.

Gestion des risques découlant des instruments financiers

Les activités des Fonds exposent ces derniers à divers risques financiers, dont le risque de marché (incluant le risque de change, le risque de taux d'intérêt et le risque de prix), le risque de concentration, le risque de crédit et le risque de liquidité. La stratégie globale de gestion des risques des Fonds met l'accent sur la nature imprévisible des marchés financiers et vise à optimiser le rendement des Fonds. La majorité des placements comportent un risque de perte.

Le gestionnaire est responsable de la gestion des risques des Fonds ainsi que de la sélection et du suivi des sous-conseillers en valeurs.

Mensuellement, il compare la performance des Fonds aux indices de référence et cette analyse est révisée trimestriellement par le Comité de placement. Il s'assure également du respect de la politique de placement des Fonds et rédige un rapport de conformité qui est révisé trimestriellement par le Comité de placement.

Le gestionnaire organise des réunions annuelles avec les sous-conseillers afin de se tenir au courant de tout changement dans leurs pratiques de placement.

Risque de marché

Le risque de marché correspond au risque de variation de la juste valeur ou des flux de trésorerie futurs d'instruments financiers découlant d'une fluctuation des paramètres ayant une incidence sur cette valeur, notamment les taux d'intérêt, les taux de change, les cours des titres, les changements politiques et les événements catastrophiques, tels que les pandémies ou les catastrophes. Le risque de marché des Fonds est géré au moyen de la diversification des ratios d'exposition du portefeuille.

Risque de change

Le risque de change est le risque que la juste valeur ou les flux de trésorerie futurs d'un instrument financier fluctuent en raison des variations des cours des devises.

Le risque de change est composé d'éléments monétaires (incluant généralement l'encaisse, les montants à recevoir en devises, les placements dans des titres à revenu fixe et des titres de marché monétaire) et d'éléments non monétaires (incluant généralement les placements dans des actions et des fonds de placement). Les actifs non monétaires sont classés en fonction de la devise dans laquelle le titre a été acheté.

Les Fonds s'exposent au risque de change en détenant des éléments d'actif et de passif libellés en devises autres que le dollar canadien, monnaie fonctionnelle des Fonds, puisque la valeur des titres libellés en devises variera en fonction des taux de change en vigueur.

L'exposition des Fonds au risque de change est présentée en fonction de la valeur comptable des actifs et des passifs financiers (incluant les dérivés et le montant nominal des contrats de change à terme et des contrats à terme standardisés sur devises, le cas échéant).

Lorsque la valeur du dollar canadien diminue par rapport à la valeur d'une devise étrangère, la valeur des placements étrangers augmente. À l'inverse, lorsque la valeur du dollar canadien augmente, la valeur des placements étrangers diminue.

Le risque de change est présenté lorsque l'exposition des Fonds aux devises est supérieure à 5 % de l'actif net.

Risque de taux d'intérêt

Le risque de taux d'intérêt est le risque que la juste valeur ou les flux de trésorerie futurs d'un instrument financier fluctuent en raison des variations des taux d'intérêt du marché.

Un risque de taux d'intérêt existe lorsqu'un fonds de placement investit dans des instruments financiers portant intérêt. En général, la valeur de ces titres augmente si les taux d'intérêt baissent et diminue si les taux d'intérêt augmentent. Le gestionnaire gère ce risque en calculant et en surveillant la durée effective moyenne du portefeuille concernant ces titres. Les Fonds détiennent également un montant limité de trésorerie exposé à des taux d'intérêt variables de sorte qu'ils sont exposés au risque de taux d'intérêt sur les flux de trésorerie.

Les variations des taux d'intérêt du marché peuvent affecter les frais d'emprunt des positions vendeur détenues par le Fonds.

Risque de prix

Le risque de prix est le risque que la juste valeur ou les flux de trésorerie futurs d'un instrument financier fluctuent en raison des variations des prix du marché, autres que celles découlant du risque de change ou du risque de taux d'intérêt.

Le gestionnaire de portefeuille compte gérer ce risque au moyen d'une sélection judicieuse de titres et d'autres instruments financiers, conformément aux limites définies. Le risque maximal découlant des instruments financiers est déterminé en fonction de la juste valeur ou de la valeur contractuelle des instruments financiers. Les instruments financiers détenus par les Fonds sont exposés au risque de prix découlant des incertitudes relatives aux cours futurs des instruments.

Risque de concentration

Le risque de concentration découle de la concentration des positions dans une même catégorie, que ce soit un emplacement géographique ou un secteur d'activité. Pour les Fonds dont la stratégie est d'investir à l'international, la concentration par emplacement géographique est présentée entre autres selon le pays d'incorporation ou la région. Pour les Fonds dont la stratégie est d'investir localement, la concentration par secteur d'activité est présentée selon leurs placements dans les différents secteurs. Le risque de concentration est géré au moyen de la diversification du portefeuille dans le cadre de l'objectif et de la stratégie des Fonds.

NOTES AFFÉRENTES AUX ÉTATS FINANCIERS

31 mars 2024 et 2023 (suite)

Risque de crédit

Le risque de crédit s'entend de la possibilité qu'une contrepartie à un instrument financier ne soit pas en mesure de payer le montant total à l'échéance. Le risque de crédit des Fonds est géré par le biais d'une analyse de crédit indépendante du gestionnaire/sous-gestionnaire, à laquelle vient s'ajouter celle des agences de notation.

Transaction sur instruments financiers

Les Fonds sont exposés au risque de crédit. Le risque de crédit propre aux Fonds et le risque de crédit de la contrepartie sont pris en compte dans la détermination de la juste valeur des actifs et des passifs financiers, y compris les instruments financiers dérivés. Les transactions sont réglées ou payées à la livraison par l'entremise de courtiers approuvés. Le risque de défaillance est jugé minime, puisque la livraison des titres vendus est effectuée seulement lorsque le courtier a reçu le paiement.

Le paiement sur achat est effectué une fois les titres reçus par le courtier. La transaction échouera si une des parties ne respecte pas ses obligations.

Le recours à des dépositaires et à des courtiers primaires qui procèdent au règlement des transactions comporte toutefois des risques et, dans de rares circonstances, les titres et autres actifs déposés auprès du dépositaire ou du courtier peuvent être exposés au risque de crédit lié à ces parties. En outre, des problèmes d'ordre pratique ou des retards peuvent survenir lorsque les Fonds tentent de faire respecter leurs droits à l'égard des actifs en cas d'insolvabilité d'une telle partie.

La notation de crédit des titres à revenu fixe et des titres de marché monétaire est établie par des agences de notation, qui incluent généralement *Dominion Bond Rating Service* (« DBRS »), *Standard & Poor's* et *Moody's*. Dans les cas où les agences de notation ne s'accordent pas sur une notation de crédit, les titres à revenu fixe et les titres du marché monétaire seront classés selon les règles suivantes :

- Si deux notations de crédit sont disponibles, mais qu'elles sont différentes, la notation de crédit la moins élevée est utilisée;
- Si trois notations de crédit sont disponibles, la notation de crédit la plus fréquente est utilisée;
- Si les trois agences de notation présentent des notations différentes, la notation médiane est utilisée.

La notation de crédit est ensuite convertie au format *DBRS*. En règle générale, plus la notation de crédit d'un titre est élevée, plus il est probable que la société émettrice respectera ses obligations.

Les instruments financiers dérivés sont des contrats dont la valeur est fonction notamment d'un actif sous-jacent et d'autres facteurs externes, tels des taux d'intérêt et des cours de change. La grande majorité des contrats d'instruments financiers dérivés sont négociés de gré à gré entre les Fonds et leurs contreparties, et comprend, entre autres, des contrats de change à terme. Les autres transactions sont des contrats négociés en Bourse comprenant principalement des contrats à terme.

Étant donné que le Fonds d'actions à positions longues et courtes NEI peut emprunter des liquidités à des fins d'investissement, vendre des titres à découvert et déposer une marge à titre de garantie pour des transactions sur des dérivés spécifiques, certains des actifs du Fonds peuvent être détenus sur des comptes sur marge auprès d'un courtier de premier ordre. Il peut s'avérer plus difficile de séparer les actifs des clients dans un compte sur marge que dans un compte de dépôt traditionnel, ce qui pourrait potentiellement exposer le Fonds à un risque imprévu si le courtier de premier ordre rencontrait des difficultés financières. Dans ce cas, les actifs du Fonds pourraient être inaccessibles et le Fonds pourrait subir des pertes si le courtier de premier ordre ne peut pas satisfaire les demandes de ses créanciers ou si le Fonds ne peut pas négocier les positions dans des conditions de marché défavorables.

Les transactions du Fonds d'actions à positions longues et courtes NEI sont effectuées par l'intermédiaire d'un courtier agréé et sont réglées à la livraison par le courtier de premier ordre du Fonds, RBC Dominion valeurs mobilières Inc. Le risque de défaillance est considéré comme minime car la livraison des placements vendus n'a lieu que lorsque le Fonds a reçu le paiement. Le paiement des achats est effectué une fois que les placements ont été reçus par le Fonds. Si l'une des parties ne respecte pas ses obligations, la transaction échoue.

La cote de crédit de RBC Dominion valeurs mobilières Inc. au 31 mars 2024 était AA-.

Toutes les transactions effectuées par le Fonds d'actions à positions longues et courtes NEI sur des titres cotés sont réglées/payées à la livraison par l'entremise de courtiers approuvés. Le risque de défaillance est jugé minime, puisque la livraison des titres vendus n'a lieu que lorsque le courtier a reçu le paiement. Le paiement sur achat est effectué une fois les titres reçus par le courtier. La transaction échouera si une des parties ne respecte pas ses obligations.

Prêts de titres et mises en pension

Les opérations de prêts de titres et de mises en pension exposent les Fonds à un risque de crédit. Ces opérations sont encadrées par des conventions de participation de l'Organisme canadien de réglementation du commerce des valeurs mobilières. Pour atténuer le risque de crédit, les Fonds concluent également des ententes de compensation avec les contreparties et exigent un pourcentage de constitution de garanties (sûretés financières) sur ces opérations. Les Fonds n'acceptent de la part des contreparties que des sûretés financières qui respectent les critères d'admissibilité définis dans le cadre de leurs politiques. Ces critères favorisent la réalisation rapide des sûretés advenant une situation de défaut. Les sûretés reçues et données par les Fonds prennent principalement la forme d'encaisse et de titres de gouvernements. Des renseignements supplémentaires sur les actifs affectés et reçus en garantie sont présentés à la section « Notes afférentes aux états financiers—Information spécifique » relative à chacun des Fonds.

Risque de liquidité

Le risque de liquidité s'entend du risque que le Fonds éprouve des difficultés à honorer ses engagements liés à des passifs financiers.

Les Fonds sont exposés aux rachats quotidiens de parts en espèces. Ils investissent donc la majorité de leurs actifs dans des placements liquides (c'est-à-dire des placements qui sont négociés sur un marché actif et dont ils peuvent facilement se départir).

Certains Fonds peuvent investir dans des instruments financiers dérivés, des titres de créance et des titres de capitaux propres non cotés qui ne sont pas négociés sur un marché actif. En conséquence, certains Fonds pourraient ne pas être en mesure de liquider rapidement ces placements à des montants se rapprochant de la juste valeur, ou de réagir à des événements spécifiques, comme une détérioration de la solvabilité d'un émetteur en particulier. De plus, les Fonds peuvent emprunter un montant pouvant atteindre 5 % de leur actif net afin de financer les rachats.

Chaque Fonds peut être exposé indirectement au risque de liquidité dans le cas où le(s) fonds sous-jacent(s) suspendraient les rachats, ce qui empêcherait le Fonds de racheter ses placements.

La majorité des passifs restants sont exigibles au cours des trois prochains mois. Les soldes venant à échéance au cours des 12 prochains mois équivalent aux soldes comptables, puisque l'impact de l'actualisation n'est pas important.

Risque lié à la vente à découvert

Étant donné que, dans le cadre d'une vente à découvert, le Fonds emprunte des titres auprès d'un prêteur et les vend sur le marché libre, le Fonds réalisera généralement un profit si les titres perdent de la valeur et subira une perte si les titres gagnent de la valeur. Le processus d'une « vente à découvert » exige que le Fonds fournisse une garantie au prêteur et paie des frais pour l'emprunt, qui peuvent varier pendant la période d'emprunt. Contrairement à un achat de titres, où la perte maximale ne peut dépasser le montant investi, il n'y a aucune limite au risque du Fonds dans le cas d'une vente à découvert. Les titres prêtés dans le cadre de la vente à découvert peuvent être rappelés par le prêteur et des restrictions quant à la disponibilité des titres peuvent réduire la marge de manœuvre du Fonds dans le cadre de la vente à découvert. En outre, le Fonds pourrait avoir de la difficulté à racheter et à retourner les titres empruntés s'il n'existe pas de marché liquide. Le Fonds peut également être exposé indirectement au risque lié à la vente à découvert s'il investit dans un fonds sous-jacent qui effectue des ventes à découvert.

Un fonds commun de placement alternatif est soumis à des restrictions de vente à découvert différentes de celles applicables aux fonds communs de placement conventionnels dans la législation sur les valeurs mobilières. En tant que fonds commun de placement alternatif, le Fonds d'actions à positions longues et courtes NEI a bénéficié d'une dispense d'application. Sous réserve des conditions et de l'applicabilité de la dispense, le Fonds d'actions à positions longues et courtes NEI est autorisé à effectuer des opérations de vente à découvert jusqu'à un maximum de 100 % de sa valeur liquidative, y compris la vente à découvert d'UIP d'un ou de plusieurs émetteurs d'UIP pour un montant total allant jusqu'à 100 % de sa valeur liquidative, ce qui est supérieur aux limites de vente à découvert prévues pour les fonds communs de placement conventionnels et les fonds communs de placement alternatifs dans le Règlement 81-102.

NOTES AFFÉRENTES AUX ÉTATS FINANCIERS

31 mars 2024 et 2023 (suite)

Risque de l'effet de levier

Les fonds communs de placement alternatifs ne sont pas assujettis à certaines restrictions de placement énoncées dans le Règlement 81-102 qui restreignent la capacité des fonds communs de placement conventionnels (autres que les fonds communs de placement alternatifs) à utiliser l'effet de levier de leurs actifs par le biais d'emprunts, de ventes à découvert et/ou de dérivés. Des décisions de placement peuvent être prises pour les actifs d'un fonds commun de placement alternatif dont la valeur dépasse la valeur liquidative du fonds. Par conséquent, si ces décisions de placement sont incorrectes, les pertes qui en découleront seront plus importantes que si les placements étaient effectués uniquement dans un portefeuille positions acheteur sans effet de levier, comme c'est le cas dans la plupart des fonds communs de placement en actions. De plus, il faut s'attendre à ce que les stratégies de placement assorties d'un effet de levier augmentent le taux de rotation du Fonds, les coûts associés à ses opérations et à ses incidences sur le marché, les frais d'intérêts et d'autres frais.

En vertu des restrictions en matière de placement applicables aux fonds communs de placement alternatifs énoncées dans le Règlement 81-102, l'exposition brute globale d'un fonds commun de placement alternatif, calculée comme la somme des éléments suivants, ne doit pas dépasser trois fois la valeur liquidative du fonds commun de placement alternatif : i) l'encours total de ses emprunts aux termes de conventions d'emprunt, ii) la valeur marchande totale de tous les titres vendus à découvert; et iii) le montant notionnel global des positions du fonds commun de placement alternatif à l'égard de dérivés visés, sauf ceux qui sont utilisés à des fins de couverture. Si l'exposition brute globale du fonds commun de placement alternatif dépasse trois fois sa valeur liquidative, le fonds commun de placement alternatif doit, dès qu'il le pourra, de façon raisonnable sur le plan commercial, prendre toutes les mesures nécessaires afin de réduire l'exposition brute globale à un maximum de trois fois sa valeur liquidative. En tant que « fonds commun de placement alternatif », le Fonds d'actions à positions longues et courtes NEI n'est pas assujetti à certaines restrictions en matière de placement énoncées dans le Règlement 81-102 qui limitent la capacité des fonds communs de placement conventionnels (autres que les fonds communs de placement alternatifs) à utiliser l'effet de levier de leurs actifs par le biais d'emprunts, de ventes à découvert et/ou du recours à des dérivés.

Information supplémentaire

Pour obtenir des renseignements concernant les risques découlant des instruments financiers auxquels chaque Fonds est exposé, se reporter à la section « Notes afférentes aux états financiers – Information spécifique » relative à chacun des Fonds.

8. AUTRES INFORMATIONS

Les porteurs de parts des Fonds peuvent se procurer sans frais le prospectus simplifié, les aperçus des fonds ainsi que les états financiers en s'adressant à :

Placements NordOuest & Éthiques S.E.C.

151, rue Yonge

bureau 1200

Toronto (Ontario)

M5C 2W7

www.placementsnei.com

Tél. : 1-888-809-3333

Ces documents peuvent également être obtenus sur Internet à l'adresse suivante :
www.sedarplus.ca

